



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Ressources naturelles Canada



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Ressources naturelles Canada

Canada

Numéro de catalogue: M2-16F-PDF
ISSN: 2561-2049

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Ressources naturelles Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec:

Ressources naturelles Canada
580 rue Booth
Ottawa, ON
K1A 0E4

Photos: © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles Canada, 2023

Also available in English under the title: *2023 to 2024 Departmental Sustainable Development Strategy Report – Natural Resources Canada*

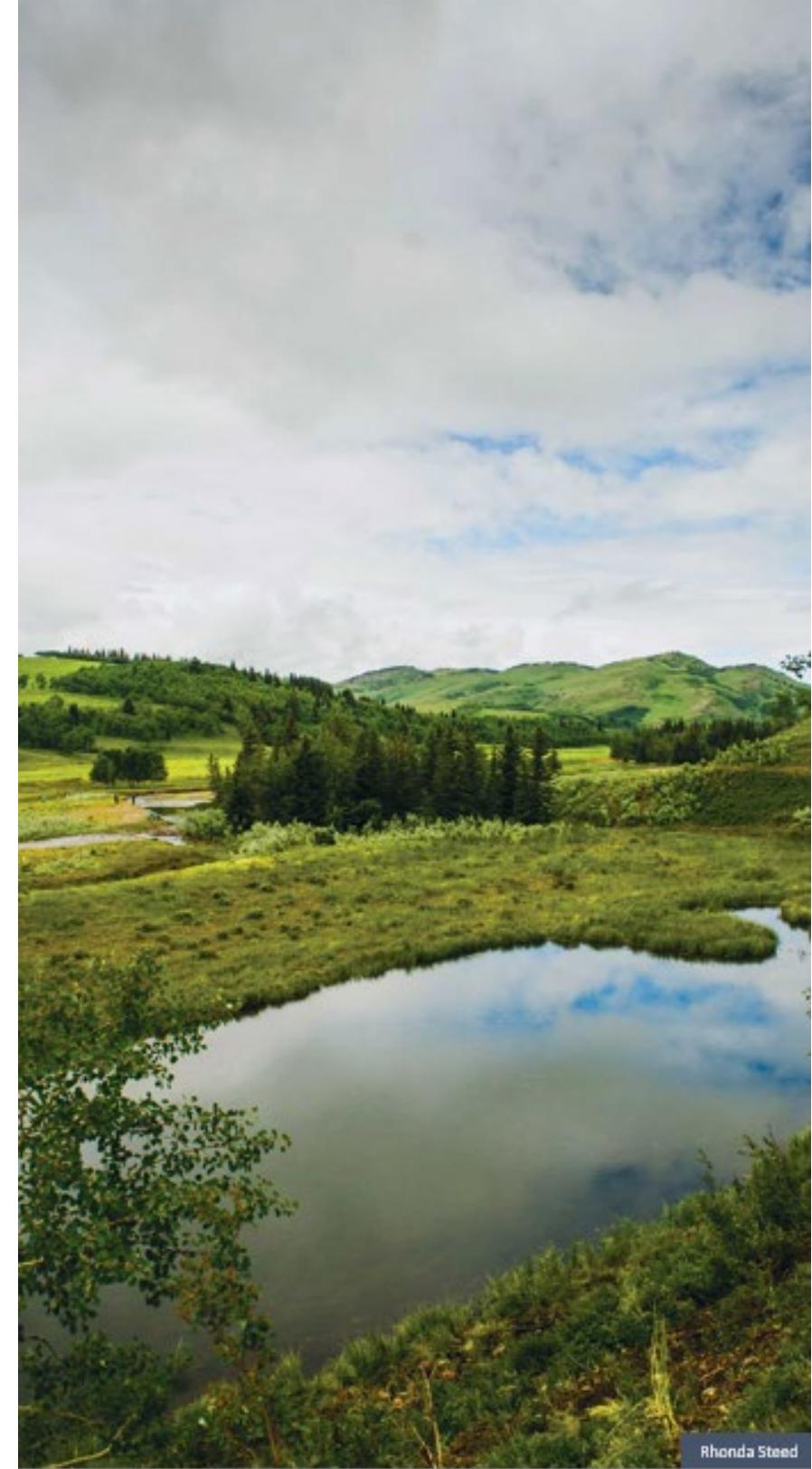
Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Ressources naturelles Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de Ressources naturelles Canada. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de Ressources naturelles Canada au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Ressources naturelles Canada et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de Ressources naturelles Canada rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de Ressources naturelles Canada





OBJECTIF 4: PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD:

Le savoir et l'éducation sont essentiels pour améliorer les connaissances sur le climat et soutenir l'action climatique. La population canadienne est de plus en plus sensibilisée aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, reconnaissant que les actions individuelles peuvent avoir une incidence positive sur les changements environnementaux, et qu'il est possible de prendre des mesures pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques, à la conservation de la nature et à la création d'un environnement plus propre et plus sûr. La promotion continue du savoir et des compétences pour le développement durable est essentielle pour atténuer les effets des changements climatiques et RNCan participe à un effort interministériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir l'adaptation au climat grâce à une recherche innovante fondée sur les sciences du comportement. De plus, RNCan collabore avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour diriger la [plateforme de science et de données ouvertes](#), épaulé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et plusieurs autres ministères et organismes. La plateforme donne aux Canadiens et aux Canadiennes un accès libre aux données relatives aux effets cumulatifs, y compris les changements climatiques, ce qui renforce la confiance qu'ils ont dans notre appareil législatif et étaye la prise de décisions éclairées connexes au développement durable.

En 2023-2024, RNCan s'est rapproché de cet objectif de la SFDD grâce à deux actions ministérielles, à savoir la plateforme de sciences et de données ouvertes et l'application des connaissances en sciences comportementales dans les politiques afin de promouvoir l'action climatique. Le ministère a réussi à atteindre les cibles fixées pour les deux actions.

La plateforme de sciences et de données ouvertes donne aux Canadiens et aux Canadiennes un accès libre aux données ce qui renforce la confiance qu'ils ont dans notre appareil législatif et étaye la prise de décisions éclairées connexes au développement durable. De même, les connaissances en sciences comportementales aident le gouvernement à comprendre les points de vue du public sur les changements climatiques. Ces données serviront de base à

l'élaboration des politiques, à la conception des programmes et aux communications publiques sur l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle individuelle et collective.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mener des recherches à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement</p>	<p>Appliquer les connaissances et les méthodes des sciences du comportement à une analyse des politiques solide pour promouvoir l'action climatique</p> <p>Programme : Services Internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'équipes de RNCAN qui utilisent des outils de science comportementale pour concevoir des projets de recherche visant à mieux comprendre l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes pour les sujets liés à la durabilité (par exemple, l'adoption des pompes à chaleur, l'adoption des véhicules électriques, etc.)</p> <p>Point de départ : 0 en 2021</p> <p>Cible : 4 d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>RNCAN, en collaboration avec le BCP et ECCC, travaille sur le Programme de recherche appliquée pour l'action climatique (PRAAC) qui vise à utiliser les connaissances de la science du comportement pour comprendre les perspectives des Canadiens et des Canadiennes sur les changements climatiques, afin de concevoir des solutions fondées sur le comportement susceptibles de réduire les émissions de GES et de promouvoir l'adaptation au climat auprès des individus et des collectivités. Ces travaux, menés par des scientifiques du comportement intégrés dans des équipes, permettront de dégager de nouvelles idées pour éclairer l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la communication publique en faveur du développement durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie.</i></p> <p><i>Cible du CMI: 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Six équipes dans l'ensemble de RNCAN ont utilisé des outils de sciences comportementales en 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible dépassée.</p> <p>Grâce au Programme de recherche appliquée sur l'action pour le climat (PRAAC), ces équipes ont pu mieux comprendre les facteurs qui influent sur les mesures prises par les Canadiens et des Canadiennes à agir pour réduire les émissions provenant des transports et de la consommation d'énergie à la maison, et à s'adapter au risque accru posé par les feux de forêt. En outre, plusieurs équipes ont utilisé le PRAAC pour mieux comprendre ce que la population pense des efforts visant à la fois à moderniser et à décarboniser le système électrique, y compris les conséquences sur l'accessibilité financière</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</i></p>	
Autre	Fournir, au moyen de la Plateforme de science et de données ouvertes (PSDO), l'accès à la science et aux données relatives aux effets cumulatifs, y compris	Indicateur de rendement : Pourcentage d'utilisateurs de la Plateforme de science et de données ouvertes (PSDO) qui indiquent avoir accédé à la PSDO pour	RNCan collabore avec ECCC, AEIC et d'autres ministères et organismes pour améliorer la Plateforme de science et de données ouvertes. La plateforme intègre	Résultat de l'indicateur : En 2023-2024, 74 % des utilisateurs ont consulté des recherches et des

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>les changements climatiques et l'adaptation</p> <p>Programme : Géoscience pour la valorisation durable des ressources naturelles</p>	<p>obtenir de la recherche et des connaissances à l'appui du développement durable</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (0 % en avril 2023)</p> <p>Cible : 70 % annuellement</p>	<p>des données de RNCan (et d'autres ministères, provinces et territoires) sur la sylviculture, la géologie, les eaux souterraines et des produits d'observation de la terre tels que la couverture terrestre et permet aux Canadiens et Canadiennes d'accéder à des milliers d'enregistrements de données, de publications, de cartes et d'informations sur les activités de développement en rapport avec les effets cumulatifs. L'accès aux informations relatives aux effets cumulatifs, notamment les changements climatiques et les activités de développement, renforce la confiance des Canadiens et des Canadiennes envers nos systèmes réglementaires, les changements climatiques et l'adaptation, et favorise la prise de décisions éclairées en matière de développement durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CMI: 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</i></p>	<p>connaissances en faveur du développement durable.</p> <p>Notes : Cible dépassée.</p> <p>La plateforme de sciences et de données ouvertes (PSDO) donne accès à plus de 170 000 enregistrements de contenu portant sur les effets cumulatifs, l'évaluation des impacts et les domaines importants tels que le climat et la biodiversité. On y trouve des ensembles de données géospatiales et des séries chronologiques axées sur les données climatiques à long terme, la biodiversité, les données de surveillance de la qualité de l'eau et de l'air, les données sur la pollution, les données extrapolées multimodèles, y compris la température et les précipitations, parmi d'autres données connexes et les produits scientifiques, dont des publications.</p>



OBJECTIF 5: PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD:

Bien que des progrès considérables aient été réalisés au cours des dernières décennies, les femmes au Canada et dans le monde entier sont encore largement sous-représentées dans les processus de prise de décision, ont moins de chances d'être employées ou de participer à la population active, et ont des revenus annuels moyens inférieurs à ceux des hommes. Les femmes sont également souvent sous-représentées dans les secteurs et les professions liés aux technologies propres et à l'environnement. RNCan s'est donc engagé à accroître la représentation des femmes canadiennes dans des rôles de direction et à augmenter leur participation à la main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie propre par le biais de la campagne [Parité d'ici 30](#), un partenariat entre le secteur public et le secteur privé visant à remédier aux inégalités qui persistent dans le secteur de l'énergie. RNCan dirige également l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques qui visent à éliminer les disparités entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'énergie.

En 2023-2024, RNCan s'est rapproché de cet objectif de la SFDD en donnant un coup d'accélérateur à la campagne Parité d'ici 30. En effet, de nouveaux signataires ont été sollicités et obtenus afin d'élargir le réseau d'administrations publiques et d'organisations qui œuvrent en faveur d'une main-d'œuvre plus inclusive et plus équitable dans le secteur de l'énergie. Le rôle de RNCan dans la campagne démontre également le rôle directeur que joue le Canada dans l'atteinte de l'égalité des genres.

Par ailleurs, dans l'esprit du cinquième ODD, RNCan dirige conjointement l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques et le programme de remise des prix et de reconnaissance dans le cadre de l'initiative pour l'égalité. Ce dernier récompense des personnes et des organismes exceptionnels qui contribuent à un avenir énergétique propre tout en favorisant l'ascension des femmes dans des rôles de pouvoir.

Thème de la Cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes	<p>Promouvoir la participation significative des femmes et accroître l'inclusion de tous les groupes sous-représentés dans la main-d'œuvre du secteur de l'énergie propre</p> <p>Programme : Politique en matière d'énergie et de changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de signataires canadiens de la campagne Parité d'ici 30</p> <p>Point de départ : 103 signataires canadiens en avril 2023</p> <p>Cible : 150 signataires canadiens d'ici le 31 décembre 2024</p>	<p>La campagne Parité d'ici 30, menée par RNCan, rassemble les secteurs public et privé pour promouvoir la participation significative des femmes dans le secteur de l'énergie. Les signataires de la campagne s'efforcent de promouvoir l'égalité entre les sexes en abordant des questions telles que l'égalité de rémunération, l'égalité de leadership, l'égalité des chances, la culture d'intégration, la gestion équitable, l'évolution de carrière et la sécurité sur le lieu de travail. L'augmentation du nombre de signataires canadiens permettra de créer un réseau national plus vaste de gouvernements et d'organisations œuvrant en faveur d'une main-d'œuvre plus inclusive et plus équitable dans le secteur de l'énergie et mettra en évidence le leadership du Canada dans ce domaine.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 5.2.1. Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au 31 mars 2024, nous comptons 108 signataires canadiens.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur. L'Île-du-Prince-Édouard, la Colombie-Britannique et le Nunavut ont signé la campagne en 2023-2024, se joignant ainsi à la Nouvelle-Écosse et au Yukon, et portant à cinq le nombre total de signataires provinciaux et territoriaux.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible du CMI: 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</i>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 5 – Égalité entre les sexes

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Canada reconnaît que la création d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, dotée des connaissances et des compétences nécessaires à un secteur prêt pour l'avenir et à consommation énergétique nette zéro, passe par l'autonomisation des femmes pour qu'elles deviennent des participantes actives aux secteurs des ressources naturelles.</p> <p>Pour faire en sorte que la transition vers une énergie à faible teneur en carbone soit équitable et inclusive, RNCan dirige conjointement l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques (Equality in Energy Transitions Initiative) (en anglais seulement), un effort conjoint entre la réunion ministérielle sur l'énergie propre et l'Agence internationale de l'énergie, qui vise à faire progresser l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie.</p> <p>RNCan dirige également le programme de remise des prix et de reconnaissance dans le cadre de l'Initiative pour l'égalité (en anglais seulement), qui récompense les personnes et les organismes exceptionnels qui contribuent à un avenir énergétique propre tout en favorisant l'autonomisation des femmes.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir</p> <p>Cible du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) 5.2 Représentation accrue des femmes dans les rôles de leadership</p> <p>Cible Mondiale 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité</p>	<p>Un événement percutant a été organisé lors de la 14e Conférence ministérielle sur l'énergie propre dans le cadre de l'Initiative pour l'égalité, au cours duquel RNCan a lancé l'outil d'auto-évaluation Parité d'ici 30, une ressource destinée à aider les administrations publiques et les organisations du secteur de l'énergie à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des pratiques d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité. L'outil a fait l'objet d'une promotion au Canada par le biais de webinaires et d'une séance pratique lors du GLOBE Forum 2024.</p> <p>RNCan a également appuyé des initiatives menées par l'industrie, telles que la feuille de route sur l'équilibre entre les genres dans le secteur nucléaire (Women in Nuclear Gender Balance Roadmap). La feuille de route a été lancée le 15 octobre 2023 et vise à éclairer et à faire progresser des initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans le secteur nucléaire et à instaurer une obligation de rendre compte de la situation. Elle propose une manière homogène pour l'industrie de réussir à promouvoir une plus grande diversité tout en tenant compte des obstacles potentiels rencontrés par les femmes et les personnes non binaires.</p>



OBJECTIF 7: ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Le contexte de la SFDD:

La production et l'utilisation d'énergie constituent actuellement le principal facteur de changements climatiques, représentant environ 78 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde. Au Canada, comme dans le reste du monde, les émissions de gaz à effet de serre proviennent principalement d'activités telles que la production d'électricité, la production de pétrole et de gaz, le transport, le chauffage et la climatisation des bâtiments. Une énergie propre et abordable est essentielle aux aspirations du Canada et du monde à la décarbonisation, et RNCan est à la tête de l'effort national. Les initiatives à l'appui de cette ambition comprennent l'investissement dans la recherche, le développement, la démonstration et le déploiement de nouvelles technologies d'efficacité énergétique, la transition des collectivités éloignées vers les énergies renouvelables, fiables et abordables, l'augmentation de la capacité de production de l'électricité non émettrice de gaz à effet de serre du Canada grâce au financement de projets, le renforcement des normes réglementaires en matière d'efficacité énergétique, la mise en place du Fonds pour les combustibles propres pour réduire les risques liés aux investissements dans la production nationale de carburants propres, et le soutien à l'utilisation de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique par les propriétaires et les industries afin de réduire les coûts tout en faisant progresser les ambitions du Canada en matière d'énergie propre.

Au total, RNCan a mené 14 actions ministérielles en 2023-2024 pour contribuer à cet objectif de la SFDD. Cinq cibles ont été atteintes et neuf sont en course de réalisation. Ces actions consistent à augmenter la production d'énergie renouvelable, à augmenter l'efficacité énergétique des maisons canadiennes, à investir dans la recherche et le développement pour mettre au point des technologies à consommation énergétique nette zéro, et bien d'autres choses encore. Le développement de ces technologies se traduira par un accès accru à l'énergie propre, accompagné d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une baisse des factures d'énergie pour les Canadiens et les Canadiennes.

Dans l'esprit du septième ODD – Énergie propre et à un coût abordable, RNCan s'engage auprès de la communauté mondiale à promouvoir la transition vers l'énergie propre dans le monde entier. Le Canada participe à divers forums internationaux, tels que la Conférence ministérielle sur l'énergie propre et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), afin de promouvoir l'investissement et l'utilisation des technologies énergétiques propres. En tant que membre de Mission Efficiency, le Canada s'est également joint à 15 autres pays en s'engageant à réaliser de plus grandes améliorations annuelles en matière d'énergie d'ici 2030. RNCan a également facilité les travaux réalisés dans le cadre du Groupe de travail bilatéral sur la transformation de l'énergie (GTTE) créé par le premier ministre Trudeau et le président Biden en mars 2023. Cette initiative a permis de réaliser des progrès importants vers des chaînes d'approvisionnement canado-américaines plus sûres et plus résilientes pour les minéraux critiques, les combustibles nucléaires et l'acier et l'aluminium verts.

Thème de la cible : Sources d'électricité renouvelables et non émettrices

Cible : D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies énergétiques propres	<p>Soutenir les projets de recherche, de développement et de démonstration (R-D-D) afin d'éliminer les obstacles et de créer des solutions innovantes liées aux sources d'électricité renouvelables et non émettrice</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de nouveaux projets de R-D-D financés¹ liés à la production, au stockage, à la distribution ou à la gestion de l'électricité renouvelable et non émettrice</p> <p>Point de départ : 0 en date du 1er avril 2023</p> <p>Cible : 22-28 d'ici le 31 mars 2027</p>	Des solutions innovantes liées aux sources d'électricité renouvelables et non émettrices sont nécessaires pour mettre au point les technologies et les solutions requises pour réaliser les ambitions du Canada en matière d'énergie propre. Cette action ministérielle soutient la participation, la collaboration et l'investissement accrus dans les projets de R-D-D liés aux sources d'électricité renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre. Le soutien à des projets à grande échelle, complexes, à coûts élevés et souvent à haut risque, vise à accélérer le développement et l'adoption de technologies dans ce domaine. Le développement de ces technologies et de ces solutions soutiendra les efforts visant à améliorer l'accès à l'énergie propre et, à plus long terme, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	<p>Résultat de l'indicateur : Au 31 mars 2024, 24 projets avaient été pris en charge.</p> <p>Notes : Cible dépassée. RNCan finance 24 projets de recherche, développement et démonstration sur l'électricité dans le cadre du programme Innovation énergétique et technologies propres et du Programme de recherche et de développement énergétiques.</p>

¹ En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d'innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d'experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec d'autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l'élaboration ou à l'amélioration des codes, des normes et des règlements afin d'aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l'échelle.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CIC: Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC: 7.3.1 Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI: 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</i></p>	
<p>Jouer un rôle de premier plan dans la promotion des énergies propres et renouvelables</p>	<p>Contribuer aux activités principales de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'activités de l'IRENA auxquelles le Canada contribue directement</p>	<p>Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion des énergies propres et renouvelables en participant activement aux travaux de l'IRENA. Cette participation comprend :</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Le Canada a contribué directement à 13 activités l'IRENA en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Ressources en électricité</p>	<p>Point de départ : 6 en date de mai 2023</p> <p>Cible : 12 d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>l'orientation des activités et des discussions de l'organisation en tant que membre du conseil de l'IRENA, la participation au Fonds d'investissement climatique, à la Coalition pour l'action et à l'Alliance géothermique mondiale de l'IRENA, la contribution au programme de travail 2020-2021 et à la stratégie à moyen terme de l'IRENA, ainsi que la promotion active des initiatives canadiennes et des événements internationaux dirigés par l'IRENA, tels que la Plateforme mondiale pour la transition des collectivités éloignées vers l'énergie renouvelable et la Journée de l'innovation au Canada.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC: 7.3.1 Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI: 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Cible dépassée.</p> <p>Ces activités comprennent la participation au mandat, au conseil et aux initiatives de l'IRENA; à la Plateforme mondiale pour la transition des collectivités éloignées vers l'énergie renouvelable; et à l'Alliance géothermique mondiale de l'IRENA. Le nombre d'activités auxquelles le Canada contribue peut augmenter ou diminuer d'une année à l'autre en fonction des domaines prioritaires de l'IRENA et de son alignement sur les priorités du Canada.</p> <p>La participation du Canada aux activités de l'IRENA contribue à la réalisation du septième ODD en contribuant à la diffusion mondiale des connaissances, des règles de l'art et des expériences autour du déploiement des technologies d'énergie renouvelable.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>technologies propres dans le domaine de l'énergie.</i>	
Soutenir le déploiement des énergies renouvelables	Financer la construction de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable Programme : Ressources en électricité	Indicateur de rendement : Mégawatts (MW) de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable provenant de projets financés par le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE)	Le programme ERITE soutient le déploiement des énergies renouvelables en finançant directement des projets de déploiement d'énergies renouvelables intelligentes et de modernisation des réseaux électriques, ce qui augmente la capacité de production d'énergies renouvelables du Canada.	Résultat de l'indicateur : Au total, 392 MW de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable ont été générés à partir de projets financés par le programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : 33 MW à partir d'avril 2023</p> <p>Cible : 2 000 MW d'ici le 31 mars 2029</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC: Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI: 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Les travaux sont en cours, et le programme ERITE prévoit dépasser l'objectif de 2 000 MW d'ici le 31 mars 2029, grâce à la mise en service d'un plus grand nombre de projets issus du programme ERITE actuellement en cours de construction. En 2023-2024 seulement, RNCan a multiplié par près de 12 fois le montant du point de départ d'avril 2023.</p>
<p>Soutenir des mesures volontaires pour l'adoption de technologies énergétiques propres</p>	<p>Augmenter la capacité en énergies renouvelables du réseau électrique</p> <p>Programme : Ressources en électricité</p>	<p>Indicateur de rendement : Total des investissements publics et privés dans des projets bénéficiant d'un financement au titre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification</p> <p>Point de départ : 655 millions de dollars en avril 2023</p>	<p>Le financement apporté par le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) augmente l'investissement privé volontaire dans l'énergie propre en créant un environnement commercial favorable aux projets. En outre, tous les projets de déploiement du programme ERITE et de modernisation du réseau doivent être en mesure de fournir des services au réseau, augmentant ainsi le nombre total de</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au 31 mars 2024, 673,5 millions de dollars avaient été investis dans des projets du programme ERITE.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur. Le résultat de l'indicateur ci-dessus est une représentation des coûts totaux du</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Cible : 4 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2029</p>	<p>projets d'énergie renouvelable que le réseau peut accueillir (c'est-à-dire pas seulement les projets recevant des fonds du programme ERITE). Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre de l'objectif fixé pour 2030, à savoir que 90 % de l'électricité produite au Canada provienne de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 7.2.1 Consommation totale d'énergie par habitant</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</i></p>	<p>projet pour les projets du programme ERITE qui sont commandés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Travailler avec des partenaires sur les énergies propres et renouvelables	<p>Continuer à promouvoir la production d'énergie à partir de sources renouvelables dans les collectivités autochtones, rurales et éloignées</p> <p>Programmes : Ressources en électricité; Innovation énergétique et technologies propres ; et Compétitivité du secteur forestier</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de projets d'énergie renouvelable financés ² dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones</p> <p>Point de départ : 0 en date du 1er avril 2017</p> <p>Cible : 150 d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>Dans le cadre de Wah-ila-toos RNCan finance des projets qui contribuent à réduire la dépendance au diesel pour le chauffage et l'électricité grâce à des solutions d'énergie propre mises en œuvre par les collectivités. Ces projets contribuent également à créer de nouveaux emplois verts et des perspectives économiques locales dans le cadre de la transition vers l'énergie propre. Cette initiative a d'abord été mise en place dans le cadre du financement de l'infrastructure verte du budget 2017 sous le nom d'Énergie propre dans les collectivités rurales et éloignées (EPCRE). En 2022, RNCan a collaboré avec des ministères partenaires pour mettre au point Wah-ila-toos, un nouveau guichet unique fédéral destiné aux collectivités tributaires du diesel et aux collectivités autochtones en transition vers l'énergie propre, qui est utilisé pour déboursier les nouveaux fonds annoncés dans le budget de 2021.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 187 projets en date du 31 mars 2024.</p> <p>Notes : Cible dépassée Ce résultat comprend 97 projets achevés et 90 projets encore actifs en date du 31 mars 2024. Il s'agit notamment d'ententes qui utilisent les fonds du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE) pour soutenir les projets de l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel et de l'Initiative sur les partenariats stratégiques de Services aux Autochtones Canada. Le programme procédera à l'examen et à la mise à jour de l'objectif au cours de l'année prochaine afin de refléter la prochaine version des projets et du financement.</p>

² En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d'innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d'experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec d'autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l'élaboration ou à l'amélioration des codes, des normes et des règlements afin d'aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l'échelle.

			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC: 7.3.1 Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI: 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</i></p>	
--	--	--	--	--

Thème de la cible : Efficacité énergétique

Cible : D’ici 2030, des économies d’énergie annuelles totalisant 600 pétajoules³ seront réalisées grâce à l’adoption de codes, de normes et de pratiques sur l’efficacité énergétique, d’après une économie de référence de 20 pétajoules entre 2017 et 2018 (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Élaborer et mettre en application des codes et des règlements en matière d’efficacité énergétique	<p>Améliorer l’efficacité énergétique des produits grâce à des normes de plus en plus strictes dans le cadre du <i>Règlement sur l’efficacité énergétique</i></p> <p>Programme : Efficacité énergétique</p>	<p>Indicateur de rendement : Économies d’énergie totales (pétajoules) résultant de la réglementation de l’efficacité énergétique des produits</p> <p>Point de départ : 44,9 pétajoules en 2022⁴</p> <p>Cible : 77,4 pétajoules en 2030</p>	<p>La réglementation des normes d’efficacité énergétique pour les produits utilisés dans nos maisons et dans les secteurs commerciaux et industriels permet aux Canadiens et Canadiennes de réduire leurs factures d’énergie grâce à des produits plus efficaces sur le plan énergétique et au Canada d’atteindre l’objectif de la SFDD. Cette action ministérielle s’appuie sur des modifications réglementaires antérieures qui ont renforcé les normes d’efficacité énergétique des produits qui devraient être utilisés d’ici 2030. Les travaux réalisés entre 2016 et 2022 devraient permettre de réaliser des économies d’énergie annuelles de 44,9 PJ en 2030.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d’énergie</i></p>	<p>Résultat de l’indicateur : Des économies d’énergie annuelles totales de 19,7 pétajoules en 2023-2024.</p> <p>Notes : La cible sera atteinte dans le futur. En 2023-2024, les activités de réglementation sur les produits consommateurs d’énergie ont porté principalement sur l’avancement de l’élaboration de la modification 18 du Règlement sur l’efficacité énergétique qui a été publiée dans la Partie I de la Gazette du Canada en juin 2024.</p>

³Le pétajoule (PJ) est une unité standard d’énergie. 1 PJ équivaut à la quantité d’énergie consommée par 10 000 foyers pendant un an.

⁴ En raison d’une erreur typographique, 44,9 pétajoules ont été inscrits à tort comme point de départ. Le point de départ devrait être de 16 pétajoules en 2022-2023, et sera actualisé lors de la mise à jour 2024-2025 de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Indicateur du CIC : 7.1.1 Économies d'énergie annuelles provenant de l'adoption des codes, normes et pratiques en matière d'efficacité énergétique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</i></p>	
Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'efficacité énergétique	Soutenir les projets de recherche, de développement et de démonstration (R-D-D) afin d'éliminer les obstacles et de créer	Indicateur de rendement : Nombre de projets de R-D-D financés ⁵ dans le	Les bâtiments représentent une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et des investissements dans la R-D-D	Résultat de l'indicateur :

⁵ En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d'innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d'experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>des solutions innovantes liées à la mise en œuvre de technologies de construction à haut rendement énergétique et à consommation énergétique nulle</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>domaine des technologies de construction à haut rendement énergétique et à consommation énergétique nulle</p> <p>Point de départ : 0 en date du 1er avril 2017 (20 en date du 1er avril 2023)</p> <p>Cible : 40-45 d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>sont nécessaires pour mettre au point les technologies et les solutions requises pour réduire ces émissions, un élément clé pour atteindre les objectifs climatiques du Canada. Le soutien à des projets à grande échelle, complexes, à coûts élevés et souvent à haut risque, vise à accélérer le développement et l'adoption de bâtiments et de technologies de construction écoénergétiques, la conception et la construction. Le développement de ces technologies et solutions contribuera à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et l'accès à l'énergie propre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 7.2.1 Consommation totale d'énergie par habitant</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</i></p>	<p>Au 31 mars 2024, 58 projets avaient été pris en charge.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible dépassée.</p> <p>RNCan finance 58 projets de recherche, développement et démonstration de bâtiments à haut rendement énergétique dans le cadre du programme de recherche, développement et démonstration Infrastructures vertes – Programme de bâtiments écoénergétiques, du Programme pilote pour des quartiers plus verts, du programme Innovation énergétique et du Programme de recherche et de développement énergétiques.</p>

d'autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l'élaboration ou à l'amélioration des codes, des normes et des règlements afin d'aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l'échelle.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir l'utilisation de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique	<p>Améliorer l'efficacité énergétique des maisons canadiennes grâce à l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, y compris la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes (SCMV) et le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe (CAMT)</p> <p>Programme : Efficacité énergétique</p>	<p>Indicateur de rendement : Économies d'énergie annuelles totales (pétajoules) grâce à la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes⁶</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiatives (0 en date du 1er décembre 2020)</p> <p>Cible : Jusqu'à 10,4 pétajoules d'économies d'énergie annuelles cumulées d'ici 2027</p>	<p>L'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, lancée en 2021, aide les propriétaires à économiser de l'argent et à réduire les émissions de gaz à effet de serre en fournissant des subventions et des prêts pour les rénovations domiciliaires admissibles, y compris les améliorations de l'efficacité énergétique. Les volets de RNCan comprennent la Subvention canadienne pour des habitations plus vertes (SCMV) et le Programme pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe (CAMT). La SCMV offre des subventions allant jusqu'à 5 000 \$ pour les rénovations et 600 \$ pour les évaluations ÉnerGuide. Le programme CAMT offre aux ménages à revenus faibles ou moyens jusqu'à 10 000 dollars de subventions initiales pour passer du mazout à des thermopompes plus efficaces, sans qu'une évaluation ÉnerGuide ne soit nécessaire. L'initiative permet de réduire la consommation d'énergie et de réaliser des économies d'énergie tout en soutenant l'objectif d'améliorer l'accès à l'énergie propre.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Des économies d'énergie annuelles totales de 9,4 pétajoules ont été réalisées en 2023-2024.</p> <p>Notes : La cible sera atteinte dans le futur</p>

⁶ Le pétajoule (Pest une unité standard d'énergie. 1 PJ équivaut à la quantité d'énergie que 10 000 foyers utiliseraient pendant un an.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC: Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</i></p> <p><i>Indicateur du CIC: 7.1.1 Économies d'énergie annuelles provenant de l'adoption des codes, normes et pratiques en matière d'efficacité énergétique</i></p> <p><i>Cible du CMI: 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</i></p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique</p>	<p>Améliorer le rendement énergétique de l'industrie au Canada en soutenant l'adoption de solutions d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie par le biais des programmes d'efficacité énergétique dans l'industrie de RNCan</p> <p>Programme : Efficacité énergétique</p>	<p>Indicateur de rendement : Économies d'énergie annuelles totales (pétajoules) réalisées grâce aux programmes d'efficacité énergétique de RNCan dans l'industrie</p> <p>Point de départ : 4 pétajoules en 2017-18.</p> <p>Cible : 117 pétajoules d'ici 2030</p>	<p>Le programme d'efficacité énergétique industrielle de RNCan aide les installations industrielles au Canada à réaliser des économies d'énergie et des économies de coûts connexes par unité de production, ce qui contribue à renforcer la compétitivité et la durabilité. Ces économies soutiendront le Canada dans ses efforts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre qui y sont associées.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 7.1.1 Économies d'énergie annuelles provenant de l'adoption des codes, normes et pratiques en matière d'efficacité énergétique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Des économies d'énergie annuelles totales de 28,5 pétajoules ont été réalisées en 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>La cible sera atteinte dans le futur</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Travailler sur l'efficacité énergétique avec des partenaires nationaux et internationaux	<p>Améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments du Canada grâce au Fonds d'accélération des codes, qui renforcera la capacité des compétences, telles que les provinces et les territoires, à accélérer l'adoption et la mise en œuvre des paliers élevés des codes modèles nationaux de l'énergie</p> <p>Programme : Efficacité énergétique</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'autorités (provinciales et territoriales) compétentes qui ont adopté les paliers élevés de rendement énergétique des codes modèles de l'énergie de 2020</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 en 2022)</p> <p>Cible : 13 provinces et territoires adoptent au minimum le palier 2 du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Code national du bâtiment (CNB) 9,36, ou des équivalents, d'ici le 31 mars 2030</p>	<p>Le Fonds d'accélération des codes améliorera progressivement le rendement énergétique des maisons et des bâtiments du Canada à mesure qu'ils seront construits conformément à des exigences de rendement plus élevées, contribuant ainsi aux économies d'énergie totales du Canada.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 7.1.1 Économies d'énergie annuelles provenant de l'adoption des codes, normes et pratiques en matière d'efficacité énergétique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Aucune des provinces et aucun des territoires n'a adopté des paliers élevés de rendement énergétique.</p> <p>Notes :</p> <p>La cible sera atteinte dans le futur.</p> <p>En 2023-2024, le Fonds d'accélération des codes s'est surtout penché sur la mise au point du processus d'examen et la négociation des accords de contribution (AC). Les annonces de projets financés par le Fonds d'accélération des codes ont commencé à l'été 2024.</p>

Thème de la cible : Combustibles propres

Cible : D’ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021 (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Créer le Fonds pour les combustibles propres	<p>Fournir des fonds pour augmenter la capacité de production de combustibles propres au Canada</p> <p>Programme : Transport faible en carbone</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d’augmentation de la capacité de production de combustibles propres par rapport au niveau de 2021</p> <p>Point de départ : La base de référence de la production de combustibles propres est en cours d’élaboration et n’est pas encore disponible</p> <p>Cible : D’ici le 31 décembre 2030, une augmentation de 10 % de la capacité du Canada à produire des combustibles propres par rapport au niveau de 2021</p>	<p>L’augmentation de la capacité du Canada en matière de combustibles propres nécessite des investissements dans le secteur privé. Le Fonds pour les combustibles propres soutient les entreprises qui investissent dans la mise en place d’une capacité de production de combustibles propres, ce qui rapproche le Canada de son objectif d’accroître l’accès des Canadiens à l’énergie propre et de veiller à ce que nous atteignons notre objectif de 2030, à savoir une augmentation de 10 % de la capacité de production de combustibles propres par rapport au niveau de 2021.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : 7.3 Les Canadiens ont accès à de l’énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.1 D’ici à 2030, garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</i></p>	<p>Résultat de l’indicateur :</p> <p>Aucun résultat n’est disponible pour 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur. L’estimation de la capacité de production annuelle pour l’année 2021 est en cours de finalisation.</p> <p>Au 31 mars 2024, RNCan, par l’intermédiaire du Fonds pour les combustibles propres, a financé une capacité de production annuelle totale de 77 millions de gigajoules (M GJ), grâce aux volets de financement suivants : Projets visant l’établissement d’une nouvelle capacité de production nationale (70 M GJ); projets dirigés par des Autochtones (4,9 M GJ); et projets visant l’établissement de chaînes d’approvisionnement en biomasse (1,7 M GJ).</p>
Élaborer et mettre à jour les codes et les normes	<p>Soutenir l’élaboration et la mise en conformité des codes et des normes par le biais de publications</p> <p>Programme : Transport faible en carbone</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de publications réalisées pour les organismes de normalisation des combustibles propres</p>	<p>Des codes et des normes sont nécessaires pour augmenter la capacité de production de combustibles propres. Des publications telles que des documents de normalisation, des spécifications</p>	<p>Résultat de l’indicateur :</p> <p>En décembre 2023, 47 publications ont été publiées.</p> <p>Notes :</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : Nouveau programme (0 en 2022)</p> <p>Cible : Au moins 250 publications en cours d'ici le 31 décembre 2026</p>	<p>techniques et des travaux de recherche permettront de garantir la sécurité de la production, de la livraison, du stockage et de l'utilisation finale de ces combustibles. Les combustibles propres joueront un rôle important dans le respect des engagements pris par le Canada en matière de réduction des émissions.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : 7.3 Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</i></p>	<p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>En 2023 et 2024, 21 documents ont été publiés, dont des normes, des codes, des spécifications techniques et des amendements.</p> <p>En outre, neuf rapports de recherche ont été publiés, dont plusieurs sur la production, la distribution et l'utilisation finale de l'hydrogène.</p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Accroître l'accès des canadiens à une énergie propre** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de combustibles propres	<p>Soutenir les projets de recherche, de développement et de démonstration (R-D-D) afin d'éliminer les obstacles et de créer des solutions innovantes liées aux combustibles propres et à la transition énergétique dans l'industrie</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de nouveaux projets de R-D-D financés⁷ en rapport avec les combustibles propres et la transition énergétique dans l'industrie</p> <p>Point de départ : 0 en date du 1er avril 2022</p> <p>Cible : 55-65 en date du 31 mars 2017</p>	<p>Les secteurs des transports et de l'industrie au Canada sont actuellement très dépendants des combustibles fossiles. Des investissements dans la R-D-D sont nécessaires pour développer les technologies qui permettront aux Canadiens et Canadiennes de passer à des énergies propres (combustibles à faible teneur en carbone ou à teneur nulle en carbone), décarbonisant ainsi ces secteurs et aidant le Canada à atteindre ses objectifs climatiques. Cette action ministérielle soutient une participation, une collaboration et un investissement accru dans les projets de R-D-D sur les combustibles propres. Le soutien à des projets à grande échelle, complexes, à coûts élevés et souvent à haut risque, vise à accélérer le développement et l'adoption de combustibles propres. Le développement de ces solutions et</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au 31 mars 2024, 55 projets avaient été pris en charge.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>RNCan finance 55 projets de recherche, développement et démonstration sur les combustibles propres et la transition énergétique dans l'industrie dans le cadre du programme Innovation énergétique et technologies propres et du Programme de recherche et de développement énergétiques.</p>

⁷ En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d'innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d'experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec d'autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l'élaboration ou à l'amélioration des codes, des normes et des règlements afin d'aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l'échelle.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>technologies soutiendra les efforts visant à améliorer l'accès et l'adoption de combustibles propres et, à plus long terme, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 7.3.1 Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CMI : 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</i></p>	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Travailler avec les parties prenantes pour faire progresser la Stratégie canadienne pour l'hydrogène</p>	<p>Rendre compte et suivre les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène</p> <p>Programme : Transport faible en carbone</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de rapports de suivi et de contrôle des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 en 2021)</p> <p>Cible : Élaborer un rapport tous les deux ans à partir de 2023</p>	<p>La Stratégie canadienne pour l'hydrogène permettra au Canada d'atteindre les objectifs climatiques (carbonéutralité d'ici 2050) en réduisant sa dépendance aux combustibles fossiles. Le suivi et la surveillance des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène permettront non seulement de comprendre et de relever les défis liés à la culture, à la distribution et à l'utilisation de cette nouvelle source d'énergie propre, mais aussi de s'assurer que le Canada est sur la bonne voie pour réaliser ses ambitions d'augmenter la disponibilité de combustibles propres.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CIC : Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Aucun rapport n'a été prévu pour publication en 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>Le rapport d'étape sur la Stratégie pour l'hydrogène, premier rapport du Canada sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux recommandations de la Stratégie canadienne relative à l'hydrogène, a été publié le 10 mai 2024.</p> <p>Le rapport résume les 32 recommandations de la Stratégie relative à l'hydrogène, en notant les progrès réalisés notamment dans les domaines d'intervention suivants : La mise en place d'un cadre politique concurrentiel (mise en œuvre d'un crédit d'impôt pour l'investissement dans l'hydrogène propre, d'un fonds pour les combustibles propres et d'autres mesures de financement); l'élaboration de codes et de normes; la création d'emplois verts et la présentation de la sécurité énergétique aux alliés dans un esprit de réduction des émissions de gaz à effet de serre mondiales.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Canada continuera de s’engager auprès de la communauté mondiale, notamment par l’entremise de divers forums internationaux (tels que le forum mondial de haut niveau sur l’énergie propre et de la mission Innovation), afin de soutenir le développement de, l’accès à l’énergie propre, et aux technologies habilitantes, ainsi que les investissements visant ces dernières et leur utilisation. Par exemple, le Canada a promis de verser une aide financière de 8 millions de dollars au Programme de transition vers l’énergie propre de l’Agence internationale de l’énergie (AIE), (en anglais seulement)</p> <p>Le Canada joue également un rôle de premier plan dans divers forums internationaux consacrés à l’efficacité énergétique, notamment en tant que président du groupe de travail sur l’efficacité énergétique de l’AIE, vice-président du Carrefour de l’efficacité énergétique et membre du comité directeur de l’Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction des Nations Unies. Le Canada fait également partie l’association Mission Efficiency (anciennement le Club des trois pour cent) (en anglais seulement) avec des partenaires internationaux, dont 15 autres pays, qui s’engagent collectivement à travailler à obtenir des plus grande améliorations annuel d’énergie par 2030.</p> <p>De même, le Canada travaille en étroite collaboration avec des partenaires internationaux sur le développement et le déploiement de petits réacteurs modulaires (PRM) qui ont le potentiel de fournir une source d’énergie de base sûre, fiable et non émettrice au Canada (y compris dans les communautés éloignées) et dans le monde. Pour continuer à renforcer le rôle de l’énergie nucléaire dans la transition vers une énergie propre au Canada, RNCan a lancé le programme « Facilitant les petits réacteurs modulaires » (PRM) en février 2023.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Objectifs généraux :</p> <p>7.1 D’ici à 2030, garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable;</p> <p>7.3 D’ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d’amélioration de l’efficacité énergétique; and</p> <p>7.a D’ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l’accès aux sciences et technologies de l’énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l’efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l’investissement dans l’infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l’énergie</p> <p>Cibles du Cadre d’indicateurs canadien (CIC) :</p> <p>7.1 D’ici 2030, des économies d’énergie annuelles totales de 600 pétajoules seront réalisées grâce à l’adoption de codes, normes et pratiques en matière d’efficacité énergétique à partir d’une économie de base de 20,0 pétajoules de 2017 à 2018</p> <p>7.3 D’ici 2030, 90 % et à long terme, 100 % de l’électricité du Canada est produite à partir de sources renouvelables et non émettrices</p> <p>Ambitions Canadiennes :</p> <p>7.1 Les Canadiens réduisent leur consommation d’énergie</p> <p>7.3 Les Canadiens ont accès à de l’énergie propre et renouvelable</p>	<p>Le Canada est déterminé à maintenir son engagement à l’égard de la Conférence ministérielle sur l’énergie propre (CME) et de Mission Innovation afin de faire progresser ses objectifs en matière d’énergie propre et de changements climatiques à l’échelle mondiale. Le Canada était fortement représenté à la réunion des hauts dirigeants de la CME et à la réunion annuelle de la Mission Innovation, en plus de l’événement ministériel.</p> <p>Le Canada participe à 19 des 23 volets d’activité de la CME. RNCan a continué à jouer un rôle de premier plan pour faire progresser la politique et le déploiement d’énergie propre grâce aux initiatives sur l’hydrogène, le nucléaire et l’égalité dans les transitions énergétiques, entre autres, et à présenter son expertise dans le cadre de nouveaux efforts tels que l’initiative Stockage de l’énergie dans des batteries.</p> <p>RNCan a également continué à faire preuve de leadership pour accélérer l’innovation en matière d’énergie propre par l’intermédiaire de l’Agence internationale de l’énergie (AIE) et de Mission Innovation, notamment en collaborant à la mission de décarbonisation et en participant aux missions Clean Hydrogen, Green Powered Future et Integrated Biorefineries (hydrogène propre, un futur à l’énergie propre et bioraffineries intégrées). RNCan a également participé à 23 des programmes de collaboration technologique de l’AIE et a proposé son expertise pour l’élaboration d’une série de publications sur le captage, l’utilisation et le stockage du carbone.</p> <p>À l’échelle internationale, dans le cadre du Groupe de travail sur la transformation énergétique (GTTE), le Canada et les États-Unis ont fait avancer des priorités communes pour accélérer le développement des chaînes d’approvisionnement du nucléaire civil et promouvoir le déploiement d’une énergie nucléaire sécuritaire et sans émission de carbone. Ces travaux ont directement favorisé la sécurité énergétique et le développement d’une industrie nord-américaine intégrée et indépendante de l’influence russe. Le Canada a également poursuivi des objectifs similaires en matière de chaîne d’approvisionnement de combustible nucléaire dans le cadre du partenariat Sapporo 5 avec les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni, annoncé lors de la COP28 en décembre 2023.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>À l'échelle nationale, le programme d'habilitation de petits réacteurs modulaires a conclu le processus de demande et signé un accord de contribution. Parallèlement, du financement a été accordé à des universités canadiennes pour des recherches sur les chaînes d'approvisionnement de petits réacteurs modulaires, y compris les combustibles et les déchets de ces réacteurs. Le CRSNG et RNCAN financent conjointement 15 projets (4 millions de dollars de RNCAN et 8,7 millions de dollars du CRSNG).</p> <p>En vue d'atteindre les cibles mondiales 7.1 et 7.3, en 2023-2024, RNCAN a investi plus de 170 millions de dollars dans 344 projets de R-D-D sur le transport d'énergie propre ciblée; les projets sont réalisés par des entreprises canadiennes innovantes, des services publics, des collectivités et au moyen de recherche de pointe dans les laboratoires fédéraux. Cela comprend les projets comptabilisés dans les indicateurs ci-dessus, ainsi que des projets d'autres secteurs énergétiques et de projets transversaux, qui contribuent à la fois aux ODD 7 et 9.</p> <p>RNCAN a continué à jouer un rôle de premier plan à l'international pour accroître l'efficacité énergétique et accélérer la transition vers l'énergie propre en tant que membre de longue date du groupe international Energy Efficiency Hub (EE Hub).</p> <p>À l'automne 2023, l'EE Hub a organisé un atelier d'échange de politiques axé sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions des centres de données, afin d'encourager la pollinisation croisée des stratégies des secteurs public et privé et d'échanger les actions politiques et les meilleures pratiques.</p>



OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Dans tous les secteurs, les entreprises ont la possibilité d'accroître leur compétitivité et d'améliorer leur durabilité. Pour exploiter les possibilités offertes par la future économie à faible intensité de carbone, le Canada devra décarboniser et réduire les impacts environnementaux des secteurs existants tout en développant et en soutenant les technologies propres et les emplois dans les secteurs émergents, notamment en améliorant les compétences des travailleurs, en augmentant la participation de la main-d'œuvre et en diversifiant les économies locales. RNCan joue un rôle essentiel en encourageant une croissance économique inclusive et durable dans le vaste secteur des ressources naturelles du Canada. Par l'intermédiaire des Tables régionales sur l'énergie et les ressources, RNCan s'engage à faire progresser les partenariats conjoints avec les provinces et les territoires, en collaboration avec les partenaires autochtones, afin de s'assurer que tous les Canadiens profitent des avantages économiques de l'action climatique en soutenant la création d'emplois, de collectivités prospères et d'une prospérité économique durable d'un océan à l'autre. De plus, grâce au Plan pour des emplois durables de 2023 et à l'introduction du projet de loi C-50, la Loi canadienne sur les emplois durables, RNCan oriente et organise les efforts visant à soutenir les travailleurs, les entreprises et les collectivités dans le cadre de la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2023-2024, trois actions ministérielles ont été mises en chantier pour continuer à promouvoir ces objectifs. Une cible a été atteinte; il en reste deux en cours. RNCan a réussi à stimuler les investissements nationaux et étrangers en présentant au monde des éléments de batterie à faibles émissions de carbone produits de manière responsable pour les véhicules électriques. Depuis 2020, les entreprises ont investi plus de 46 milliards de dollars dans la chaîne de valeur du Canada, créant ainsi des milliers d'emplois directs pour le pays. RNCan joue un rôle essentiel en encourageant une croissance économique inclusive et durable dans l'ensemble du vaste secteur des ressources naturelles du Canada. Grâce aux tables régionales sur l'énergie et les ressources (tables régionales), RNCan s'efforce de parfaire l'alignement des ressources et des calendriers et de mieux coordonner les processus de réglementation et d'autorisation, et de soutenir chaque région pour qu'elle transforme ses forces individuelles et ses mélanges uniques de ressources naturelles en un avantage comparatif dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone. En outre, grâce au Plan intérimaire pour des emplois

durables 2023 et à l'introduction du projet de loi C-50, la *Loi canadienne sur l'emploi durable*, RNCan oriente et organise les efforts du gouvernement fédéral pour soutenir les travailleurs et travailleuses, les entreprises et les collectivités au fur et à mesure que le Canada fait la conversion vers une économie à faibles émissions de carbone.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Collaborer avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources</p>	<p>Établir des partenariats avec les provinces et les territoires, en collaboration avec les partenaires autochtones et avec la contribution des principaux intervenants, pour déterminer et accélérer les possibilités de transformer les industries de ressources traditionnelles du Canada et de faire progresser les industries émergentes dans la perspective d'un avenir à faibles émissions de carbone</p> <p>Programme : Politique en matière d'énergie et de changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de cadres de collaboration/feuilles de route ou d'autres plans de collaboration bilatéraux achevés qui incluent des contributions des partenaires autochtones et d'autres partenaires régionaux et dont la mise en œuvre est en cours</p> <p>Point de départ : Nouveau programme (0 en date de 2022)</p> <p>Cible : 13 d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>Les Tables régionales sur l'énergie et les ressources (tables régionales) constituent une partie essentielle des efforts du gouvernement du Canada pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes récoltent les avantages économiques de l'action climatique. Les tables harmoniseront les priorités, les possibilités de financement et les approches politiques et réglementaires à l'échelle régionale afin d'accélérer l'activité économique et de permettre à toutes les régions du Canada de jouer un rôle de premier plan dans les domaines où elles présentent, ou peuvent créer, un avantage comparatif dans un avenir carboneutre. En travaillant en collaboration d'un océan à l'autre, ce travail encouragera une croissance économique inclusive et durable dans toutes les provinces et tous les territoires.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Deux cadres de collaboration avaient été publiés le 31 mars 2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>Table régionale sur l'énergie et les ressources de la Colombie-Britannique : Le 27 juin 2023, le Cadre de collaboration sur la voie d'un avenir carboneutre a été publié en collaboration avec la Colombie-Britannique et les partenaires des Premières Nations.</p> <p>La Table régionale sur l'énergie et les ressources de Terre-Neuve-et-Labrador : le 20 mars 2024, le Cadre de collaboration sur la voie d'un avenir carboneutre a été publié en collaboration avec Terre-Neuve-et-Labrador et des partenaires autochtones.</p> <p>Le 31 mars 2024, des tables régionales étaient actives dans neuf provinces et territoires, dont la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et les quatre provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</i>	Labrador) ainsi que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Un mécanisme de collaboration distinct a été mis en place avec l'Alberta, et des discussions sont en cours avec le Nunavut et le Québec.
Adopter une approche « des mines à la mobilité » pour améliorer les chaînes d'approvisionnement stratégique	Stimuler les investissements nationaux et étrangers dans l'écosystème des batteries industrielles et d'innovation du Canada Programme : Services Internes	Indicateur de rendement : Nombre d'investissements de base dans la chaîne de valeur des batteries au Canada	À mesure que les systèmes de transport du monde entier se décarbonisent, les batteries de pointe pour les véhicules électriques seront très demandées. Le Canada est bien placé pour fournir au monde entier des cellules de	Résultat de l'indicateur : Quatre placements sûrs au 31 mars 2024. Notes :

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Point de départ : 1 en date de mai 2023</p> <p>Cible : Au moins 2 d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>batteries, des composants, des minéraux et des métaux produits de manière responsable et à faible teneur en carbone. L'investissement dans la chaîne de valeur canadienne créera des milliers d'emplois directs, tout en soutenant la compétitivité économique à long terme des secteurs canadiens de l'automobile et des pièces détachées.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 8.6.1 Emplois dans les secteurs des produits de technologies propres</i></p> <p><i>Cible du CMI : 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</i></p>	<p>Cible dépassée.</p> <p>Pour faciliter la transition du Canada vers le véhicule électrique, depuis 2020, les entreprises ont investi plus de 46 milliards de dollars dans la chaîne de valeur canadienne de cette filière.</p> <p>Parmi les récents placements sûrs faits dans la chaîne de valeur des batteries rechargeables au Canada, citons :</p> <p>Honda Canada pour l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement allant des matériaux précurseurs de batteries rechargeables à l'assemblage des véhicules électriques (avril 2024);</p> <p>NorthVolt dans un centre de batteries rechargeables pour véhicules électriques à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville, au Québec, comprenant une usine de matériaux accumulateurs de cathode, une usine de fabrication de cellules de batteries et une entreprise de recyclage de batteries (septembre 2023);</p> <p>Le groupe Volkswagen et PowerCo SE pour leur première giga-usine nord-américaine de batteries rechargeable pour véhicules électriques à Thomas, en Ontario (avril 2023);</p> <p>Stellantis N.V. et LG Energy Solution (LGES) pour une nouvelle usine de fabrication de batteries rechargeables à Windsor, en Ontario (mars 2022).</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés	Entreprendre une action de grande envergure pour soutenir l'avenir et les moyens de subsistance des travailleurs et de leurs collectivités dans le cadre de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, par le biais de la <i>Loi canadienne sur l'emploi durable</i>	Indicateur de rendement : Mise en œuvre de la <i>Loi canadienne sur l'emploi durable</i> proposée par le gouvernement au moyen de trois éléments législatifs : création d'un conseil de partenariat, d'un secrétariat et d'un plan d'action pour l'emploi durable	Comme indiqué dans le Plan sur les emplois durables publié au début de l'année 2023, le gouvernement a présenté un projet de loi sur les emplois durables en juin 2023 pour établir un cadre fédéral de gouvernance, d'engagement et de responsabilité visant à favoriser la prospérité économique et à garantir que les travailleurs bénéficient des possibilités offertes par une économie à	Résultat de l'indicateur : Aucun élément n'a été achevé en 2023-24. Notes : Résultat à atteindre dans le futur. Au cours de cet exercice, le ministère a continué à soutenir la proposition de <i>Loi canadienne sur les emplois durables</i> (projet

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Politique en matière d'énergie et de changements climatiques</p>	<p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 des 3 éléments de la législation achevés)</p> <p>Cible : Achèvement de trois éléments de la législation d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>faibles émissions de carbone. Une fois que le projet de loi aura reçu l'ascension royale, le gouvernement devra mettre en place un Conseil des partenariats sur les emplois durables pour fournir des conseils indépendants au gouvernement sur les mesures relatives aux emplois durables, créer un secrétariat pour diriger l'approche du gouvernement en matière d'emplois durables et publier un plan d'action sur les emplois durables tous les cinq ans à partir de 2025. Ces mécanismes guideront et organiseront les efforts visant à soutenir les travailleurs et les collectivités à mesure que le Canada évolue vers une économie à faibles émissions de carbone, garantissant ainsi une croissance économique équitable, inclusive et durable dans l'ensemble du pays. Des éléments du projet de loi pourraient être modifiés au cours des débats au Parlement.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité</i></p>	<p>de loi C-50) qui a été présentée au Parlement en juin 2023, a reçu la Sanction royale en juin 2024.</p>



OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Le secteur industriel canadien est un moteur important de l'activité économique, notamment en matière de revenus, d'emplois et d'exportations et de nombreux secteurs canadiens prennent des mesures pour rendre leur industrie plus écologique. L'infrastructure verte joue un rôle clé dans la conservation des ressources naturelles et dans la lutte contre les effets des changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. L'investissement dans les infrastructures vertes, telles que les transports à faible émission de carbone, les bâtiments résistants aux changements climatiques et écoénergétiques, et les énergies propres, contribue à créer des collectivités saines et résilientes, aide les Canadiens et les Canadiennes à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, à promouvoir la durabilité de l'environnement, à stimuler la croissance économique et à soutenir une économie carboneutre. RNCan est à la pointe de l'innovation verte au Canada et s'est engagé à installer plus de 80 000 bornes de recharge pour véhicules électriques d'un océan à l'autre afin de doter les Canadiens et les Canadiennes d'une infrastructure de transport fiable et fonctionnant à l'énergie propre, à faire progresser la recherche et le développement et la démonstration de technologies énergétiques propres et à favoriser l'innovation grâce à la diffusion ouverte de données géospatiales de base, collectées dans le cadre de partenariats avec des organisations privées, publiques et autochtones.

Trois des mesures ministérielles de RNCan ont favorisé cet objectif de la SFDD en 2023-2024. Deux d'entre elles ont été réalisées, et la troisième est en cours. Le Carrefour de la croissance propre a pour mission d'aider les intervenants du secteur des technologies propres à s'y retrouver dans les programmes fédéraux de transition vers l'énergie propre. En aidant ces derniers à comprendre le système fédéral d'aide, les innovateurs et les adoptants peuvent faire passer leurs technologies du laboratoire au marché, en favorisant une économie mondiale à faibles émissions de carbone. RNCan a atteint sa cible de projets de recherche, de développement et de démonstration pour faire progresser le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Le financement de ces projets complexes et de grande envergure a pour but d'accélérer le développement de la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) et, à terme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans l'esprit du neuvième ODD de l'ONU – Industrie, innovation et infrastructure, RNCan a parrainé des projets de science géospatiale et d'infrastructure, lesquels continuent de collecter et de diffuser des données et des cartes géospatiales sur des plateformes publiques pour faire connaître gratuitement les résultats.

Thème de la cible : Infrastructures vertes et innovation⁸

Cible : D’ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail (ministre des Ressources naturelles)

Cible : D’ici le 31 mars 2027, contribuer à l’installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement (ministre des Ressources naturelles)⁹

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Investir dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations de ravitaillement en hydrogène	Déployer de nouvelles infrastructures pour les véhicules sans émissions ¹⁰¹¹ Programme : Transport faible en carbone	Indicateur de rendement : Nombre de bornes de recharge et de ravitaillement à faibles émissions de carbone terminées Point de départ : Au 31 mars 2023, le programme a financé des projets qui aboutiront à la construction de 42 366 nouvelles bornes de recharge et de	Le ministère s’efforce de soutenir le déploiement de nouvelles infrastructures pour les véhicules sans émissions. La disponibilité de cette infrastructure est une action clé qui contribuera à la disponibilité et à l’utilisation de véhicules électriques et à hydrogène par les Canadiens et les Canadiennes. Ce travail de déploiement de l’infrastructure des	Résultat de l’indicateur : Le 31 mars 2024, 46 244 bornes de recharge pour véhicules électriques et 39 stations de ravitaillement en hydrogène ont été sélectionnées pour bénéficier d’un financement. Notes : Résultat à atteindre dans le futur.

⁸ En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d’innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d’experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec d’autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l’élaboration ou à l’amélioration des codes, des normes et des règlements afin d’aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l’échelle. œuvre.

⁹ La date butoir du 31 mars 2027 correspond à la fin de l’enveloppe de financement pour les projets de construction de bornes de recharge et de postes de ravitaillement. La date d’achèvement des 50 000 bornes de recharge et postes de ravitaillement est fixée au 31 mars 2029.

¹⁰ Cette action ministérielle soutient les deux objectifs ci-dessus et la stratégie de mise en œuvre de la SFDD : Investir dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de postes de ravitaillement en hydrogène.

¹¹ La Banque de l’infrastructure du Canada investit également 500 millions de dollars pour soutenir ces objectifs.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>26 nouveaux postes de ravitaillement en hydrogène. Ce chiffre comprend 4 108 bornes de recharge ouvertes au public</p> <p>Cible : D'ici le 31 mars 2027, contribuer au déploiement de 84 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules sans émissions et de 45 postes de ravitaillement en hydrogène</p>	<p>véhicules sans émissions contribuera directement à atteindre l'objectif de 50 000 nouvelles bornes de recharge et postes de ravitaillement pour véhicules électriques, ainsi que l'objectif de 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et de 45 postes de ravitaillement en hydrogène. Ce déploiement s'inscrit également dans le cadre de l'objectif général de promotion de l'innovation et, en particulier, de l'infrastructure verte au Canada.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Ambition/Cible : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 9.6.1 Nombre de bornes de recharge et de stations de ravitaillement à faibles émissions de carbone en cours de développement ou achevées le long des grandes autoroutes et dans les zones rurales et urbaines du Canada; et</i></p> <p><i>9.7.1 D'ici le 31 mars 2026, 20 000 bornes de recharge et stations de ravitaillement à faibles émissions de carbone en cours de développement ou achevées dans les lieux publics, sur la rue, aux immeubles d'habitation, aux points de vente au détail et sur les lieux de travail</i></p> <p><i>Cible du CMI : 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et</i></p>	<p>Au total, 42 244 bornes de recharge pour véhicules électriques et 19 stations de ravitaillement en hydrogène sont sélectionnées pour être financées par le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro et l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement de RNCan, et 4 000 bornes de recharge pour véhicules électriques et 20 stations de ravitaillement en hydrogène sont sélectionnées pour être financées par l'Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène de la Banque de l'infrastructure du Canada aux fins de financement.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</i>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	<p>Tenir les projets de recherche, de développement et de démonstration (R-D-D) afin d'éliminer les obstacles et de créer des solutions innovantes en matière de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC)</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de nouveaux projets de R-D-D financés liés au CUSC¹²</p> <p>Point de départ : 0 en date du 1er avril 2022</p> <p>Cible : 65-100 d'ici le 31 décembre 2026</p>	<p>Les technologies de CUSC n'en sont généralement qu'à leurs débuts et ne sont pas encore largement déployées. Les investissements dans l'innovation de CUSC sont nécessaires pour tenir la promesse de CUSC de permettre des réductions de gaz à effet de serre à grande échelle au Canada et dans le monde entier. Cela revêt une importance particulière dans des secteurs tels que le ciment, le fer et l'acier, les produits chimiques et les centrales électriques au gaz, qui nécessiteront des efforts considérables en matière de recherche et de développement, ainsi qu'une démonstration sur le terrain et à l'échelle précommerciale. Cette action ministérielle soutient une participation, une collaboration et un investissement accrus dans les projets de R-D-D sur le CUSC. Le soutien à des projets à grande échelle, complexes, à coûts élevés et souvent à haut risque, vise à accélérer le</p>	<p>Résultat de l'indicateur : Au 31 mars 2024, 81 projets sont financés.</p> <p>Notes : Cible atteinte. RNCan finance 81 projets de recherche, développement et démonstration sur la technologie de CUSC dans le cadre du programme Innovation énergétique et technologies propres et du Programme de recherche et de développement énergétiques.</p>

¹² En plus de son financement, RNCan apporte également un soutien unique et essentiel aux écosystèmes d'innovation canadiens, nécessaire pour faire passer les nouvelles technologies du concept au marché, notamment en mettant en relation les promoteurs avec des investisseurs, des partenaires, des adoptants ou des bailleurs de fonds potentiels, en fournissant des conseils d'experts aux promoteurs et en facilitant la mise en relation avec d'autres experts pour aider à lever les obstacles non techniques à la croissance, et en participant à l'élaboration ou à l'amélioration des codes, des normes et des règlements afin d'aider les promoteurs à mettre leurs solutions à l'échelle.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>développement et le déploiement de CUSC. Le développement de ces technologies soutiendra le développement et le déploiement du CUSC et, à plus long terme, réduira les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Le Canada favorise la recherche et l'innovation durables</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 9.1.1 Proportion des innovations dans les technologies liées à l'environnement</i></p> <p><i>Cible du CMI : 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens</i></p>	
Autre	Poursuivre la mise en œuvre du mandat du Carrefour de la croissance propre, qui consiste à aider les intervenants des technologies propres à s'y retrouver dans	Indicateur de rendement : Pourcentage de clients du Carrefour de la croissance propre satisfaits de la qualité du service offert par le Carrefour	RNCAN et ISDE dirigent le Carrefour de la croissance propre afin de fournir un guichet unique aux producteurs et aux utilisateurs de technologies propres, en	Résultat de l'indicateur : 75 % en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>les programmes et initiatives fédéraux qui soutiennent l'innovation</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Point de départ : 70 % en date du 1er avril 2022</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2026</p>	<p>simplifiant l'accès aux connaissances et à l'expertise du gouvernement, et en améliorant l'échange de renseignements entre les ministères fédéraux. En aidant les intervenants des technologies propres à comprendre le système fédéral de soutien et de services par le biais de mobilisations et de collaborations, le Carrefour de la croissance propre les aide à faire passer leurs technologies du laboratoire aux marchés étrangers et soutient la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.</p> <p>Objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CMI : 9.5 Renforcer la recherche scientifique, améliorer les capacités technologiques des secteurs industriels dans tous les pays, en particulier les pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de chercheurs et de développeurs par million d'habitants ainsi que les dépenses publiques et privées en matière de recherche-développement d'ici 2030.</i></p> <p><i>Ambition du CIC : Le Canada encourage la recherche et l'innovation durables</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Cible dépassée</p> <p>Les résultats ont été recueillis dans le cadre de l'enquête de satisfaction des clients du Carrefour de la croissance propre pour l'année 2023.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>RNCan favorise l'innovation et l'adoption continue de technologies, de politiques, de normes et de méthodes géospatiales avancées pour l'acquisition, le traitement et la diffusion des données. RNCan réalise des progrès dans l'infrastructure de données spatiales, la cartographie et la modélisation assistées par l'intelligence artificielle, l'infrastructure terrestre d'observation de la Terre (OT), la collecte de données d'OT et les données géospatiales de base qui en découlent grâce à des partenariats de collaboration avec des organismes privés, publics et autochtones. Les résultats sont librement partagés, ce qui alimente l'innovation en aval et favorise ainsi la mise au point de produits à valeur ajoutée dans les secteurs public, universitaire et privé.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Cible Mondiale 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030</p> <p>Ambition du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) 9.1 Le Canada favorise la recherche et l'innovation durables</p>	<p>RNCan collecte, traite, analyse, développe et diffuse des données géospatiales et d'observation de la Terre ainsi que des produits cartographiques à valeur ajoutée par le biais de plateformes publiques, telles que GEO.ca, Canada.ca, Atlas.gc.ca, la Plateforme de science et de données ouverte (PSDO) et le Système de gestion des données d'observation de la Terre (SGDOT) en partenariat avec les intervenants. Les utilisateurs des plateformes sont notamment les universités, l'industrie, le secteur privé, les citoyens canadiens, les entités gouvernementales, les communautés autochtones, etc. Les résultats obtenus pour 2023-2024 comprennent, sans s'y limiter, le développement et le lancement de l'ensemble de données GéoAI du Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre (CCCOT) et de la série de données spatio-temporelles GéoAI de GéoBase, la publication d'un indice de risques d'inondations à l'échelle du Canada, le lancement d'un Atlas du Canada renouvelé et convivial, la publication du Réseau hydrospatial canadien (RHC), l'achèvement du projet Federated Open Data Search visant à publier 9 500 jeux de données pour la gouvernance ouverte, l'intégration de 242 nouveaux jeux de données provenant d'entités fédérales, le lancement de la septième version de GEO.ca, le développement de la Stratégie nationale de données d'élévation, et plus encore.</p>



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

La réconciliation avec les peuples autochtones est essentielle pour remédier aux inégalités sociales, économiques et environnementales et parvenir à une véritable égalité. Une action urgente est nécessaire pour combler les écarts sociaux, économiques, de santé, de protection de l'environnement et d'éducation entre les peuples autochtones et le reste du Canada, afin de garantir que chacun au Canada puisse jouir de la même qualité de vie. RNCan maintient sa participation active à la lutte contre les inégalités et à la réconciliation avec les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis en continuant à soutenir le ministère de la Justice dans l'élaboration du plan d'action relatif à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, conformément à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. RNCan s'est engagé à consacrer plus de 8 millions de dollars à l'élaboration, en collaboration avec des partenaires autochtones, d'un cadre national de partage des avantages, afin de veiller à ce que les collectivités autochtones bénéficient des avantages découlant des grands projets d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. En outre, RNCan encourage la participation des peuples autochtones au secteur des minéraux et des métaux par le biais du Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM).

En 2023-2024, RNCan a atteint cet objectif de la SFDD en réalisant deux actions et en atteignant tous les résultats subséquents. RNCan a développé conjointement le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* par le biais d'engagements auprès du ministère de la Justice, les intervenants et les partenaires de l'industrie, autochtones et non autochtones, en tenant une séance de mobilisation printanière en mars 2024.

RNCan a également mené une vaste campagne de mobilisation sur l'élaboration d'un cadre national de partage des avantages afin d'améliorer la qualité et la consistance des avantages que les communautés autochtones reçoivent des projets de ressources naturelles sur leurs territoires.

RNCan contribue au dixième ODD – Réduction des inégalités, en explorant les possibilités d'accroître l'approvisionnement auprès des Autochtones dans le secteur minier. En 2023-2024, le Plan Canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) a publié sa liste de contrôle de l'approvisionnement local et a préparé une série de webinaires sur l'exploitation minière explorant comment les communautés autochtones peuvent représenter des possibilités socio-économiques durables grâce à l'approvisionnement minier.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p><i>Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p>	<p>Soutenir Justice Canada dans l'élaboration du plan d'action de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> en s'engageant avec les intervenants de l'industrie, qu'ils soient Autochtones ou non</p> <p>Programme : Nòkwewashk</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de répondants se déclarant satisfaits du processus de mobilisation de RNCan</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 % en avril 2023)</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>La <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> sur les droits des peuples autochtones exige que le gouvernement du Canada, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, « prenne toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois fédérales sont conformes à la Déclaration (article 5), élabore et mette en œuvre un plan d'action pour réaliser les objectifs de la Déclaration (article 6) et prépare un rapport d'avancement annuel et le dépose au Parlement (article 7) ». Pour favoriser la réconciliation et réduire les inégalités, RNCan continuera à soutenir le ministère de la Justice dans l'élaboration du plan d'action relatif à la <i>Loi sur la déclaration des Nations Unies</i> en consultant les peuples autochtones et en s'engageant auprès des organisations autochtones et des intervenants de l'industrie, en alimentant les rapports d'étape pangouvernementaux et en prenant des mesures pour s'assurer que les lois existantes et futures reflètent les droits et les principes de la déclaration.</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 91 % au 31 mars 2024.</p> <p>Notes : Cible dépassée. Le 26 mars 2024, RNCan a tenu sa séance de mobilisation du printemps 2024 sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies</i> sur les droits des peuples autochtones. Un sondage de suivi a révélé que 91 % des personnes interrogées étaient satisfaites du processus de mobilisation.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 10.2.1 Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i></p>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Gérer conjointement les ressources naturelles, collaborer et partager les bénéfices avec les Peuples Autochtones</p>	<p>Élaborer un cadre national de partage des avantages visant à améliorer la qualité et la cohérence des avantages que les collectivités autochtones tirent des projets d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires</p> <p>Programme : Bureau des partenariats avec les Autochtones Canada¹³</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de répondants se déclarant satisfaits du processus de mobilisation de RNCAN</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 % en avril 2023)</p> <p>Cible : 70 % d'ici le 30 septembre 2024</p>	<p>Le cadre national de partage des avantages améliorera la qualité et la cohérence des avantages que les collectivités autochtones tirent des projets d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. Le budget 2023 a alloué 8,7 millions de dollars à RNCAN pour la mobilisation des partenaires autochtones en vue de l'élaboration du cadre et pour étudier les possibilités d'accroître l'accès des collectivités autochtones aux capitaux nécessaires à l'investissement dans des projets de ressources naturelles. En contribuant à l'élimination des obstacles à la participation des peuples autochtones à l'économie canadienne, le cadre contribuera à réduire les inégalités et à faire progresser la réconciliation. La collaboration de RNCAN avec des partenaires clés permettra de déterminer les éléments particuliers et la portée de ces éléments dans le cadre de l'élaboration du CNPA.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 % au 31 mars 2024.</p> <p>Notes : Cible dépassée.</p> <p>Tous les commentaires ont été positifs, avec quelques remarques mineures sur la façon dont la session d'engagement aurait pu être planifiée différemment.</p>

¹³ Ce programme n'existe plus dans l'arsenal des programmes de RNCAN. Le changement se fera lors de la mise à jour de la SMDD de 2024-2025 pour refléter le nouveau programme, Nòkwewashk

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 10.2.1 1 Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes</i></p> <p><i>Cible du CMI : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) vise à promouvoir la participation des peuples autochtones au secteur des minéraux et des métaux. En explorant les possibilités d'accroître les achats et les activités commerciales des autochtones dans le secteur minier, qui génère des revenus propres, le PCMM soutient la réconciliation économique.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Ambition du Cadre d'indicateurs canadien (CIC) 10.1 Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites</p> <p>Cible Mondiale 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>En 2023-2024, le PCMM a publié sa liste de contrôle de l'approvisionnement local, qui favorise les sociétés d'exploitation et d'exploration minières pour la mise en œuvre de stratégies efficaces visant à soutenir les entreprises détenues par des Autochtones et à guider les entrepreneurs locaux et autochtones.</p> <p>En collaboration avec le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones, le PCMM a également réalisé une série de webinaires sur l'exploitation minière, notamment l'organisation de webinaires en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, qui ont présenté une vue d'ensemble des activités d'exploration et d'exploitation minière et la manière dont les communautés autochtones peuvent générer des possibilités commerciales et socio-économiques durables grâce à l'approvisionnement en produits miniers.</p>



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Nous pouvons contribuer à réduire les effets négatifs sur l'environnement en évoluant vers une économie plus propre et plus circulaire qui privilégie la réduction de la consommation et de la production de déchets, la réutilisation des ressources déjà extraites et la recherche de processus et de technologies qui adoptent une approche systémique holistique pour minimiser les déchets dans l'ensemble de l'économie. Cette démarche permet également d'améliorer la résistance aux pénuries de ressources, à l'augmentation ou à la volatilité des prix et aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

RNCan maintient son attention sur les efforts déployés par le Canada pour réduire les déchets et passer à des véhicules sans émissions en améliorant la gestion de l'élimination des déchets opérationnels non dangereux et en soutenant la mise en œuvre d'un plan d'action fédéral visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à un parc de véhicules sans émissions, à une stratégie d'écologisation des opérations et à une formation ciblée pour les employés en matière d'approvisionnement écologique. En outre, dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, RNCan collabore avec des partenaires pour faire progresser les solutions circulaires afin de fermer les boucles de matériaux, d'accroître l'accès aux minéraux et aux métaux contenus dans les biens de post-consommation grâce à une infrastructure de recyclage robuste et à des marchés secondaires, et d'encourager leur récupération à partir des flux de déchets miniers et industriels. RNCan a réussi à obtenir le financement pour la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, essentielle à la construction d'une base industrielle durable pour faire face aux changements climatiques pour les générations à venir. RNCan promeut également des modes de consommation et de production durables par le biais du Plan Canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), qui appelle à une plus grande collaboration entre les administrations publiques et l'industrie pour réduire les déchets en faveur d'une économie plus circulaire.

En 2023-2024, RNCan a mis en œuvre quatre actions ministérielles pour atteindre cet objectif : Un objectif a été atteint, deux sont en cours et un sera achevé au cours de la prochaine année fiscale.

RNCan effectue des vérifications des déchets et évalue les recommandations en vue d'une amélioration continue dans le cadre de sa stratégie d'écologisation des activités, et élabore un cadre de gestion des matériaux et un plan opérationnel quinquennal pour faciliter l'acquisition de véhicules à émission zéro et réduire les émissions de gaz à effet de serre des parcs automobiles fédéraux.

Dans l'esprit du douzième ODD de l'ONU – Consommation et production responsables, RNCan, par l'intermédiaire du PCMM, a organisé le premier atelier annuel sur les mines orphelines et abandonnées; l'échange de données pointues et les possibilités supplémentaires d'intégrer les principes d'économie circulaire sont à l'étude. Des activités de sensibilisation permettront de promouvoir la consommation responsable à l'échelle sectorielle et locale.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement	Améliorer la gestion de l’élimination des déchets opérationnels non dangereux dans le cadre des activités de RNCan Programme : Services Internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux (par poids) détournés des décharges Point de départ : 74.6 % en 2022-23 ¹⁴ Cible : 75 % d’ici le 31 mars 2030	Les opérations de détournement des déchets non dangereux de RNCan soutiennent l’engagement du ministère et de l’ensemble du gouvernement à passer à des opérations plus écologiques. Les actions comprennent la réalisation d’audits réguliers des déchets afin de suivre les résultats, ainsi que l’examen et l’évaluation des recommandations en vue d’une amélioration continue dans le cadre de la stratégie d’écologisation des opérations de RNCan, actuellement en cours d’élaboration. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</i> <i>Indicateur du CIC : 12.3.1 Total des matières résiduelles récupérées par habitant</i> <i>Cible du CMI : 12.5 D’ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</i>	Résultat de l’indicateur : 63 % au 31 mars 2024. Notes : Résultat à atteindre dans le futur. Les cibles peuvent varier d’une année à l’autre en fonction de la période et de la durée des vérifications de déchets.

¹⁴ Le point de départ est incorrect; il faut plutôt lire 69 % en 2022-2023. Il sera corrigé lors de la mise à jour de la SMDD de 2025.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	<p>Continuer à soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action fédéral visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des parcs automobiles fédéraux</p> <p>Programme : Services Internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules légers du parc de véhicules de RNCan qui sont des véhicules zéro émission (VZE) ou des véhicules hybrides électriques (VHE)</p> <p>Point de départ : 10 % de VZE ou de VHE au 31 mars 2023</p> <p>Cible : 100 % de VZE ou de VHE d'ici 2030</p>	<p>RNCan élabore actuellement un cadre de gestion du matériel, une stratégie d'écologisation des opérations et un plan opérationnel quinquennal pour soutenir l'acquisition de véhicules sans émissions au sein du ministère. Collectivement, ces efforts permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédéraux.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CIC : Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au 31 mars 2024, on comptait 19 % de véhicules zéro émission ou véhicules hybrides électriques.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>RNCan continue de se concentrer sur le renouvellement du parc automobile sur la base du cycle de vie, en privilégiant les véhicules zéro émission, puis les véhicules hybrides électriques pour des besoins de viabilité des activités, lorsqu'une demande de programme durable est confirmée et que les critères de la politique du Conseil du Trésor confirment l'admissibilité de la politique pour le renouvellement (âge, kilométrage, etc.).</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Encourager les nouveaux employés chargés de l'approvisionnement à suivre le cours facultatif sur l'approvisionnement écologique Programme : Services Internes	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés chargés de l'approvisionnement qui ont suivi une formation sur les achats écologiques</p> <p>Point de départ : 64 % d'ici le 31 mars 2023</p> <p>Cible : 90 % d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>Les actions de RNCan soutiennent la politique d'achats écologiques en encourageant la protection de l'environnement et en soutenant le développement durable par l'intégration de considérations relatives au rendement environnemental dans le processus de prise de décision en matière d'approvisionnement. En outre, la stratégie d'écologisation des opérations, actuellement en cours d'élaboration, comprendra des dispositions visant à renforcer les politiques d'achats écologiques.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : 71 % au 31 mars 2024.</p> <p>Notes : La cible devrait être atteinte au cours de l'exercice 2024-2025</p>

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques pour l'économie verte et numérique	<p>Débloquer les fonds annoncés dans le budget 2022 pour mettre en œuvre la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</p> <p>Programmes : Prestation d'un leadership fédéral dans le secteur des minéraux et des métaux; Géoscience pour la valorisation durable des ressources naturelles; Innovation Mines vertes; Bureau des partenariats avec les Autochtones Canada</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de financement débloqué pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 % en date de 2022)</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 décembre 2023</p>	<p>La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques vise à accroître l'approvisionnement en minéraux critiques provenant de sources responsables et à soutenir le développement de chaînes de valeur nationales et mondiales pour l'économie verte et numérique grâce à une série d'initiatives couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration au recyclage en passant par l'exploitation minière. Les minéraux critiques sont les éléments de base de l'économie verte et numérique. Ils sont utilisés dans un large éventail de produits essentiels : téléphones mobiles, panneaux solaires, batteries de véhicules électriques, appareils en médecine et en soins de santé, applications militaires et de défense nationale, etc. Sans minéraux critiques, il ne peut y avoir de transition énergétique verte pour le Canada ni pour le reste du monde. En investissant aujourd'hui dans les minéraux critiques, nous bâtissons une base industrielle durable pour soutenir les chaînes d'approvisionnement qui réduisent les émissions et qui lutteront contre les changements climatiques pour</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100% des fonds a été débloqué au 31 décembre 2023.</p> <p>Notes : Cible atteinte. La Stratégie sur les minéraux critiques a été publiée le 9 décembre 2022. Toutes les initiatives de la Stratégie sont désormais lancées, notamment le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, l'Initiative Géosciences et les données pour les minéraux critiques, le Programme de partenariats internationaux, le Programme de recherche, de démonstration et de développement sur les minéraux critiques, ainsi que les volets de financement dédiés aux minéraux critiques dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation et de la Banque de l'infrastructure du Canada.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>les générations à venir (p. ex., systèmes de transport et d'énergie à consommation énergétique nette zéro).</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM) appelle à une plus grande collaboration entre les gouvernements et l'industrie afin de réduire les déchets et soutenir l'économie circulaire. Dans le cadre de l'orientation stratégique du PCMM sur l'environnement, RNCan soutient les actions qui contribuent à des modes de consommation et de production durables, tout en positionnant le Canada comme une source fiable, durable et responsable de ressources naturelles.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</p> <p>Cible du CMI : 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>En 2023-2024, les possibilités d'intégrer les principes de l'économie circulaire ont continué d'être explorées et encouragées en vue de leur adoption par l'industrie, comme la valorisation des sites miniers et des déchets miniers. Le premier atelier annuel sur les mines orphelines et abandonnées comprenait une table ronde sur l'économie circulaire, qui a contribué à favoriser l'échange d'informations et la collaboration.</p>



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Partout au pays, les collectivités ressentent les conséquences du changement climatique se traduisant par des événements extrêmes allant des feux de forêt, des inondations et des vagues de chaleur à la montée du niveau de la mer, et à la fonte des glaces et du pergélisol. RNCan poursuit son soutien à la fourniture continue de résultats et de services à l'appui d'une action efficace contre les changements climatiques en collaborant avec les provinces, les territoires, les municipalités, les organisations et collectivités autochtones et d'autres intervenants afin d'accroître la résilience du Canada face aux changements climatiques, en favorisant les technologies propres et émergentes qui réduisent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et en partageant des outils, des informations sur les changements climatiques et l'énergie avec ses intervenants, ainsi qu'en archivant et en diffusant des données géospatiales faisant autorité pour soutenir les actions et la prise de décision en matière de changements climatiques. Le programme de RNCan sur les changements climatiques dans les forêts est un exemple de ces actions. Le programme fournit des informations, des données et des outils scientifiques pour soutenir les mesures d'adaptation dans les forêts et les paysages forestiers du Canada qui subissent les effets du changement climatique, pour informer les actions visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour garantir le respect des exigences en matière de déclaration des émissions de gaz à effet de serre liées à la forêt, contribuant ainsi à l'engagement du Canada dans la lutte contre les changements climatiques et leurs impacts.

En 2023-2024, RNCan a mené neuf actions ministérielles pour soutenir cet objectif de la SFDD. Parmi celles-ci, quatre cibles ont été atteintes, quatre sont en voie de l'être et une n'a pas été atteinte. RNCan a élaboré une stratégie d'écologisation des activités afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses bâtiments et de son parc automobile, facilité le jeu de données géospatiales à l'appui des efforts nationaux et internationaux de gestion des urgences afin d'améliorer le soutien logistique aux recherches scientifiques menées dans l'Arctique canadien, et diffusé des instructions relatives au fonctionnement et à la prise de décisions en matière de changements climatiques. RNCan fait des progrès dans les domaines du développement des capacités de prise de décision sur la résilience climatique, de l'incorporation des considérations relatives aux changements climatiques dans la

planification des activités, et du financement de technologies visant à réduire la consommation d'énergie et l'utilisation du diesel (en recourant aux technologies fonctionnant à l'électricité et à l'hydrogène, et à la recherche et au développement sur les minéraux critiques).

RNCan entreprend un large éventail d'activités pour soutenir le treizième ODD de l'ONU – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, afin de renforcer la résilience aux risques/dangers liés aux changements climatiques, d'intégrer les points de mesure des changements climatiques dans les politiques nationales et d'aider les Canadiens et les Canadiennes à s'adapter localement contre les changements climatiques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Élaborer une stratégie d'écologisation des opérations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des parcs de véhicules de RNCan Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction des émissions équivalentes de gaz à effet de serre des installations et des parcs de véhicules de RNCan par rapport à la base de référence 2005-2006</p> <p>Point de départ : 43,5 % en date du 31 mars 2023 (résultat préliminaire)</p> <p>Cible : 40 % d'ici 2030¹⁵; 90 % d'ici 2050</p>	<p>La Stratégie ministérielle pour un gouvernement vert, actuellement en cours d'élaboration, favorisera la création et la mise en œuvre d'une feuille de route et d'un plan d'action pour atteindre de multiples objectifs d'écologisation, notamment la réduction des gaz à effet de serre, la résilience climatique et d'autres mesures d'écologisation prévues dans la Stratégie pour un gouvernement vert. Ces travaux seront combinés à une stratégie relative au portefeuille des biens immobiliers exhaustive qui cherchera à adapter le portefeuille à ses besoins et qui fera de la carboneutralité une norme pour les constructions neuves. En ce qui concerne le parc automobile, un examen de la gestion du parc, un examen des besoins en matière de parc et un plan opérationnel quinquennal visant à soutenir l'acquisition de véhicules sans émissions au sein du ministère.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l'indicateur : 43,5 % au 31 mars 2024.</p> <p>Notes : Cible atteinte. Un plan est en cours d'élaboration pour réaliser des études de rendement énergétique qui permettront de formuler des recommandations d'investissement futur dans les domaines permettant de réaliser des suppressions supplémentaires d'émissions GES à moyen et long terme au sein du portefeuille.</p>

¹⁵ La Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement fédérale fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 % par rapport aux niveaux de 2005-2006 d'ici 2025 pour les installations et les parcs de véhicules. RNCan a atteint cet objectif avant l'échéance de 2025 en commençant par réduire ses émissions de GES de 43,5 % par rapport aux niveaux de 2005-2006.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Cible du CIC 13.1.1 D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</i></p>	

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>Intégrer et renforcer la prise en compte des changements climatiques dans la planification de la continuité de leurs opérations, dans leur planification des risques ou leurs processus équivalents, ainsi que dans la conception et l’exécution de leurs programmes</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Inclusion des considérations relatives aux risques climatiques dans les considérations relatives au portefeuille immobilier et dans la Stratégie pour un gouvernement vert</p> <p>Point de départ : Nouvelle initiative (non incluse à partir de mai 2023)</p> <p>Cible : Incluse d’ici le 31 mars 2030</p>	<p>Conformément au <i>Cadre stratégique fédéral sur l’adaptation</i>, RNCan continuera à améliorer la compréhension et à prendre des mesures pour réduire les risques posés par les changements climatiques aux biens, services et opérations du gouvernement fédéral dans l’ensemble du pays. Ces actions comprennent une meilleure prise en compte des changements climatiques dans ses principaux processus et stratégies, notamment son Cadre de gestion des biens immobiliers, son Cadre de gestion environnementale, sa Stratégie pour un gouvernement vert et sa Stratégie sur le portefeuille immobilier, par le biais d’initiatives spécifiques qui comprennent l’amélioration de l’isolation et de la ventilation pour renforcer les biens fédéraux contre les impacts physiques des changements climatiques, et la mise en œuvre de mesures visant à protéger les biens basés à terre contre des tempêtes de plus en plus volatiles. RNCan a réalisé deux évaluations des risques climatiques et de la vulnérabilité des installations qui serviront de base aux recommandations visant à accroître la résilience de son portefeuille de bâtiments.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l’indicateur : Au 31 mars 2024, non inclus.</p> <p>Notes : Résultat à atteindre dans le futur. Une évaluation de la vulnérabilité en matière de biens immobiliers et de l’adaptation aux changements climatiques avait été lancée au 31 mars 2024. Une évaluation pilote de ce type a été récemment achevée dans un centre forestier régional afin d’éclairer un déploiement plus large de ces évaluations dans les endroits critiques du parc immobilier au Canada.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</i></p>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe	Faciliter la fourniture de données géospatiales pour soutenir les efforts nationaux et internationaux de gestion des urgences Programme : Données géospatiales essentielles	Indicateur de rendement : Pourcentage de réponses aux demandes de données géospatiales par le biais de la Charte internationale : Espace et catastrophes majeures Point de départ : 100 % en 2019-20 Cible : 100 % en 2023-24	L'observation de la Terre par satellite utilise des satellites pour recueillir des informations sur les océans, les terres, le climat et les zones peuplées de la Terre. Les données géospatiales satellitaires sont essentielles pour agir et s'adapter aux changements climatiques en permettant des applications et des services dans de nombreux domaines qui soutiennent la santé et le bien-être des Canadiens. L'observation de la Terre par satellite fournit également des informations essentielles à la science et à la modélisation du climat. La Charte internationale : Espace et catastrophes majeures est une collaboration mondiale qui prévoit l'acquisition et la transmission de données satellitaires à des fins caritatives et humanitaires à des organisations de secours en cas de catastrophes majeures. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i> <i>Cible du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i>	100 % en 2023-2024. Notes : Cible atteinte.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Cible du CMI : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</i>	
Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada	Améliorer l'adoption et l'utilisation par les décideurs des outils et des	Indicateur de rendement : Nombre d'intervenants qui ont reconnu avoir	Cette enquête auprès des utilisateurs finaux servira à mesurer l'utilisation des résultats de la	Résultat de l'indicateur : Trois intervenants au 31 mars 2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>informations sur l'atténuation, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Programme : Solutions géospatiales novatrices</p>	<p>utilisé des produits scientifiques et techniques de RNCan pour prendre leurs décisions.</p> <p>Point de départ : 3 en date du 31 mars 2023</p> <p>Cible : 6 d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>recherche et du développement du Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre pour la prise de décision ou les objectifs de création de nouvelles données géospatiales et d'outils concernant les changements climatiques et leurs impacts.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Ambition/Cible : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Cible non atteinte.</p> <p>Le taux de réponse au sondage sur les utilisateurs finaux de 2023-2024 a été faible (inférieur à 20 %). La méthodologie de cet indicateur sera révisée en 2024-2025 afin d'accroître la précision des résultats, notamment pour prendre en compte d'autres flux d'informations tels que les réunions individuelles avec les intervenants.</p>
Autre	Améliorer l'appui logistique offert aux projets de recherche scientifique menés dans l'Arctique canadien grâce au Programme du plateau continental polaire (PPCP)	Indicateur de rendement : Nombre de publications scientifiques qui reconnaissent avoir reçu l'appui du Programme du plateau continental polaire (PPCP)	Les recherches sur le terrain menées dans la région arctique canadienne grâce à l'appui logistique du Programme du plateau continental polaire contribuent à l'essor de la recherche scientifique dans les régions situées à l'extrême	Résultat de l'indicateur : 144 publications avaient reçu l'appui du Programme du plateau continental polaire (PPCP) en 2023.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Programme du plateau continental polaire</p>	<p>Point de départ : 143 publications ont reconnu avoir reçu l'appui du PPCP en 2022</p> <p>Cible : 143 publications par année</p>	<p>nord du Canada. Grâce à l'augmentation des renseignements scientifiques à leur disposition, les Canadiens peuvent contribuer de manière éclairée à l'atténuation des répercussions des changements climatiques, comme la réduction des émissions de GES.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Ambition/Cible : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</i></p>	<p>Notes : Cible atteinte.</p>
Autre	Soutenir la mise au point de technologies visant à réduire la consommation d'énergie et la dépendance au diesel dans le cadre des activités d'extraction et de concentration de minerais	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de technologies minières novatrices mises au point par RNCan qui sont sur le point d'être utilisées à des fins commerciales</p>	Le soutien au développement de technologies visant à réduire la consommation d'énergie et la dépendance au diesel dans les opérations d'extraction et de broyage limitera l'impact des changements climatiques en réduisant l'empreinte environnementale d'un secteur industriel majeur au Canada.	<p>Résultat de l'indicateur : 15 % au 31 mars 2024.</p> <p>Notes : Résultat à atteindre dans le futur.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Innovation Mines vertes</p>	<p>Point de départ : Nouveau programme (0 % en date du 31 mars 2023)</p> <p>Cible : 25 % d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</i></p>	
Autre	<p>Renforcer les capacités de prise de décision en matière de résilience climatique</p> <p>Programme : Adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des intervenants cibles déclarant avoir la capacité d'utiliser les outils et les informations relatifs à l'adaptation aux changements climatiques pour la prise de décision en matière d'adaptation</p> <p>Point de départ : Collectivités : 15 % en 2018</p>	<p>La Division des impacts et de l'adaptation propose des programmes d'adaptation, des évaluations des connaissances et la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques, qui contribuent tous à faire progresser et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation à l'échelle nationale. Grâce à la collaboration et aux partenariats, ce travail soutient la production et l'utilisation de connaissances et d'expertise, ainsi que le développement et la diffusion d'outils de prise de</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>De nouvelles données seront collectées en 2027.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>Le sondage sur l'adaptation aux changements climatiques est réalisé tous les cinq ans. La prochaine série de</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p>Cible : Collectivités: 30% d'ici à la fin de 2027</p>	<p>décisions. Il permet de renforcer les capacités des secteurs des ressources naturelles et des professions dont ils dépendent, et de mieux équiper les décideurs pour qu'ils prennent des mesures face aux changements climatiques et à leurs conséquences.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Ambition/Cible : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 13.3.1 Proportion d'organisation municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i></p>	<p>résultats sera collectée en 2027 et ils seront publiés en 2028.</p> <p>Le résultat du sondage de 2022 a montré que 22 % des répondants de la communauté ont la capacité d'appliquer les outils et les renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques lors de prise de décision relative à l'adaptation.</p>
Autre	<p>Renforcer les capacités de prise de décision en matière de résilience climatique</p> <p>Programme : Adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des intervenants cibles déclarant avoir la capacité d'utiliser les outils et les informations relatifs à l'adaptation aux changements climatiques pour la prise de décision en matière d'adaptation</p> <p>Point de départ : Entreprises du secteur des ressources naturelles : 51% en 2018</p> <p>Cible : Entreprises du secteur des ressources naturelles: 60% d'ici à la fin de 2027</p>	<p>La Division des impacts et de l'adaptation propose des programmes d'adaptation, des évaluations des connaissances et la Plateforme d'adaptation aux changements climatiques, qui contribuent tous à faire progresser et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation à l'échelle nationale. Grâce à la collaboration et aux partenariats, ce travail soutient la production et l'utilisation de connaissances et d'expertise, ainsi que le développement et la diffusion d'outils de prise de décisions. Il permet de renforcer les capacités des secteurs des ressources naturelles et des professions dont ils dépendent, et de mieux équiper les décideurs pour qu'ils prennent des</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>De nouvelles données seront collectées en 2027.</p> <p>Notes :</p> <p>Les cibles seront atteintes dans le futur. Le sondage sur l'adaptation aux changements climatiques est réalisé tous les cinq ans. La prochaine série de résultats sera collectée en 2027 et ils seront publiés en 2028.</p> <p>Selon les résultats du sondage de 2022, 36 % des entreprises interrogées ont la</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>mesures face aux changements climatiques et à leurs conséquences.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Ambition/Cible : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 13.3.1 Proportion d'organisation municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i></p>	<p>capacité d'appliquer des outils et des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques pour prendre des décisions relatives à l'adaptation.</p>
Autre	<p>Fournir un accès à des données géospatiales faisant autorité, et en assurer l'archivage et la diffusion, afin de soutenir la prise de mesures et de décisions relativement aux changements climatiques</p> <p>Programme : Données géospatiales essentielles</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'images téléchargées par les ministères fédéraux à partir du Système de données d'observation de la Terre pour soutenir la prise de décision par rapport aux changements climatiques</p> <p>Point de départ : 41,829 en 2022-23</p> <p>Cible : Au moins 41,829 en 2023-24</p>	<p>Les données du SGDOT (Système de données d'observation de la Terre), telles que les offres à commandes principale et nationale (OCPN) et RADARSAT, soutiennent la production de cartes post-événements telles que la déformation des terres lors des tremblements de terre, les cartes des glaces dans le Nord et les cartes des inondations d'urgence, afin d'aider les gouvernements locaux à comprendre l'impact des catastrophes naturelles et à mettre en œuvre des activités de réduction des risques. En outre, ces données soutiennent le développement de produits d'information pour mesurer et communiquer les impacts des changements climatiques, contribuant ainsi à façonner les politiques, les stratégies et la planification du gouvernement du Canada. Enfin, à partir de 2023, les données des OCPN seront partagées avec les</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au total, 64 829 images ont été téléchargées par les ministères fédéraux à partir du Système de gestion des données d'observation de la Terre (SGDOT) pour éclairer la prise de décision en matière de changements climatiques en 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible dépassée</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>peuples autochtones, en s'appuyant sur les ambitions du Canada en matière de leadership climatique autochtone.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</i></p> <p><i>Cible du CMI : 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</i></p>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Les changements climatiques affectent la sécurité, la santé et la qualité de vie des habitants du Canada. Chaque année, le pays est confronté à un nombre croissant d'événements climatiques sans précédent, notamment des incendies de forêt, des vagues de chaleur extrême et des inondations, qui s'ajoutent aux effets climatiques à évolution lente, tels que le dégel du pergélisol et l'élévation du niveau des mers. La première Stratégie nationale d'adaptation du Canada et le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada tracent une voie commune et définissent une orientation commune pour un Canada plus résilient face au climat, grâce à des routes, des ponts, des égouts et d'autres infrastructures résilients, des collectivités plus saines, une biodiversité et une conservation de la nature renforcées, ainsi qu'une économie et des travailleurs résilients face au climat.</p> <p>Le Service canadien d'information sur les risques (SCIR) fournit des renseignements fiables, exploitables et opportuns sur les risques géologiques, les phénomènes météorologiques spatiaux et les incidents nucléaires et radiologiques. Le SCIR augmente les renseignements qu'il fournit sur les tremblements de terre en mettant au point une alerte sismique précoce. Une fois achevé, le Système d'alerte rapide de séisme permettra d'avertir les zones à haut risque d'un tremblement de terre majeur en quelques secondes ou minutes, ce qui permettra de prendre des mesures d'atténuation pour les infrastructures essentielles.</p> <p>RNCan dirige le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation (PICA), un partenariat fédéral, provincial et territorial visant à dresser des cartes des zones inondables à risque élevé au Canada et à rendre cette information accessible à la population canadienne. Le PICA aidera à faire en sorte que les communautés et toutes les personnes vivant au Canada soient mieux en mesure de se préparer aux dangers, aux risques et aux conséquences des inondations liés aux changements climatiques</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Cible Mondiale 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>Cible Mondiale 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p> <p>Ambition Cadre d'indicateurs canadien (CIC)13.2 - Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique</p>	<p>En juin 2023, la Stratégie nationale d'adaptation (SNA) a été lancée, RNCan dirigeant le système Économie et travailleurs. L'objectif de ce nouveau système est d'aider le milieu économique canadien à anticiper et à gérer les effets des changements climatiques, à y répondre et à s'y adapter. Le système servira également à promouvoir activement des occasions nouvelles et inclusives dans un climat changeant, en particulier pour les communautés les plus exposées, les peuples autochtones et les secteurs économiques vulnérables.</p> <p>Le Programme pour des communautés côtières résilientes au climat, qui a reçu un financement dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation (SNA), fournira 41 millions de dollars sur cinq ans pour financer des projets pilotes qui accélèrent l'adaptation à l'échelle régionale et qui font progresser les approches basées sur les systèmes. Ce nouveau programme s'alignera sur les priorités régionales en matière d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières. L'appel à propositions a été lancé en décembre 2023 et les projets devraient démarrer à la mi 2024.</p> <p>Dans le cadre du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation (PICA), le gouvernement fédéral a conclu/modifié des accords avec l'ensemble des provinces et territoires pour mettre en œuvre la première phase. La remise de rapports est en cours, et l'expansion du programme a été approuvée en 2023. RNCan a également lancé un portail de cartographie des zones inondables sur Geo.ca et OpenMaps, un inventaire des cartes de zones inondables du Canada qui hébergera ou reliera les produits sur les risques/dangers d'inondation du PICA. Le nouveau programme d'accords de contribution dans le cadre du PICA a été lancé avec succès. Des accords ont été signés et exécutés dans le cadre des nouveaux volets de financement de la contribution, ce qui inclut la collaboration directe avec des partenaires pour la recherche et le développement en matière de modélisation des inondations et l'inclusion des savoirs traditionnels autochtones.</p>

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Service canadien des forêts continue de mettre en œuvre le plan visant à planter 2 milliards d’arbres supplémentaires sur 10 ans afin d’accroître la séquestration du carbone et d’aider à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs répercussions, tout en offrant des avantages communs aux communautés et aux écosystèmes. Pour y parvenir, un financement sera offert pour des projets de plantation d’arbres avec les provinces et les territoires, des organismes de plantation d’arbres à but lucratif et non lucratif, des municipalités et des organismes autochtones.</p> <p>Le Canada continuera d’appuyer le projet collaboratif international « moja global » (en anglais seulement) (auquel participent d’autres pays et diverses organisations de financement et scientifiques ou techniques) afin de maintenir et d’améliorer les logiciels et les outils de mesure, de notification et de vérification (MNV) des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre terrestres. Le Canada appuie cette initiative à la fois sur le plan technique grâce à son expertise en matière de modélisation et sur le plan financier afin de stimuler l’adoption de l’approche de MNV dans d’autres pays.</p> <p>Le Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), par ses orientations stratégiques sur l’environnement et sur la science, la technologie et l’innovation, définit l’adaptation aux changements climatiques et les énergies renouvelables et de remplacement comme des domaines d’action provinciaux, territoriaux et fédéraux, et appelle à une plus grande collaboration des gouvernements avec les intervenants afin de mettre en place des mesures incitatives pour l’adoption de technologies nouvelles et propres et de pratiques innovantes.</p> <p>RNCan dirige le système Économie et travailleurs de la Stratégie nationale d’adaptation. À l’appui de ses objectifs, le ministère fournira des programmes qui : renforceront la capacité des professionnels tels que les ingénieurs et les planificateurs à appliquer les outils d’adaptation aux changements climatiques dans leur travail; amélioreront la capacité des entreprises de ressources naturelles à intégrer des plans et des stratégies d’adaptation; et soutiendront des projets pilotes à l’échelle régionale sur l’adaptation dans les régions côtières.</p>		<p>Le programme sur les changements climatiques dans les forêts a actualisé ses priorités scientifiques afin de répondre à l’évolution de la politique fédérale, notamment la Stratégie nationale d’adaptation (SNA). Cette mise à jour vise à mieux aligner le développement des connaissances et des sciences fondamentales sur les efforts visant à renforcer la résilience des forêts et du secteur forestier face aux changements climatiques. En outre, il cherche à améliorer notre compréhension de la manière dont les forêts et le secteur forestier peuvent contribuer à l’objectif carboneutre.</p> <p>En 2023-2024, des accords de contribution ont été signés dans le cadre du programme visant à planter deux milliards d’arbres, lesquels représentent des plans de plantation de 280,5 millions d’arbres supplémentaires. Au 31 mars 2024, les accords engagés ou en cours de négociation prévoyaient la plantation de plus de 553 millions d’arbres, ce qui représente près d’un milliard de dollars de financement.</p> <p>Les organisations financées ont déclaré avoir planté 211 espèces distinctes sur plus de 1 600 parcelles partout au pays. Le Programme a permis de financer la restauration de quelque 1 280 hectares afin de rétablir l’habitat des espèces en péril et des espèces d’intérêt, et de plus de 23 000 hectares afin d’accroître la résilience des forêts face aux changements climatiques. Dans le cadre du Fonds pour des solutions climatiques naturelles des Initiatives horizontales, le programme 2 milliards d’arbres a poursuivi la coordination au sein de RNCan et entre Environnement et Changement climatique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d’élaborer des méthodes robustes pour la remise de rapports sur les réductions de GES connexes au programme.</p> <p>Le secrétariat du PCMM a entamé des travaux afin de trouver des occasions supplémentaires permettant au secteur des minéraux et des métaux de faire preuve de chef de file environnemental en adoptant les meilleures technologies disponibles.</p>



OBJECTIF 14 : CONSERVER ET PROTÉGER LES OCÉANS DU CANADA

Le contexte de la SFDD :

La protection des côtes et des ressources océaniques du Canada est essentielle à la subsistance des Canadiens et des Canadiennes, y compris contre le risque potentiel de marées noires qui ont un impact environnemental sur les pêcheries et les côtes du Canada. RNCan appuie les mesures de conservation du milieu marin et le Plan de protection des océans en menant des recherches scientifiques et en améliorant les connaissances liées aux géosciences marines qui appuient la planification de l'espace marin et l'impact des déversements d'hydrocarbures sur les océans du Canada. RNCan mène également des recherches continues sur l'étendue du plateau continental du Canada dans les océans Atlantique et Arctique, en soutenant la mise en œuvre du droit international tel qu'il est reflété dans la CNUDM, qui fournit le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources.

En 2023-2024, RNCan a mené quatre actions ministérielles dans le cadre du thème cible de la protection et de la conservation des océans pour cet objectif de la SFDD. Deux cibles ont été atteintes et deux auront des résultats à atteindre dans le futur. Les travaux de RNCan portent notamment sur la préservation des zones côtières et marines du Canada, l'avancement des produits géoscientifiques marins et la réalisation de recherches et d'autres activités scientifiques pour surveiller la migration des hydrocarbures dans les eaux canadiennes. RNCan a atteint son objectif de réaliser des recherches en géosciences marines au large des côtes canadiennes, renforçant ainsi l'objectif du gouvernement d'atteindre des objectifs écologiques, économiques, culturels et sociaux communs dans le milieu marin. Le ministère a également atteint son objectif de réaliser 17 évaluations des ressources et de l'économie afin de faire progresser l'objectif du Canada de préserver 25 % des zones côtières et marines. RNCan continue d'entreprendre des activités scientifiques pour soutenir les demandes d'autorisation du Canada concernant le plateau continental dans l'océan Atlantique et l'océan Arctique, visant à accorder au Canada la compétence, notamment en matière d'exploration, d'utilisation durable et de conservation des ressources vivantes et non vivantes sur le fond océanique et souterraines, de l'ensemble du plateau continental.

RNCan fait des progrès vers le quatorzième ODD – Vie aquatique. Le Plan ministériel prévoit de collaborer avec l'Université de Stockholm pour la réalisation de levés géoscientifiques et bathymétriques dans le centre de l'océan Arctique en 2025, 2026 et 2027. Ces données seront mises à disposition pour une utilisation internationale dans le cadre de la contribution du Canada à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

Thème de la cible : Protection et conservation des océans

Cible : Conserver 25 % des zones marines et côtières d’ici 2025, en visant 30 % d’ici 2030, pour respecter l’engagement à freiner et renverser la perte de nature d’ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d’ici 2050 (ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

 STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Renforcer la connaissance des écosystèmes côtiers et marins et des zones de protection marine</p>	<p>Promouvoir les produits géo scientifiques marins pour informer la planification de l'espace marin dans les évaluations d'impact, ainsi que les effets cumulatifs et les évaluations de projets extracôtiers</p> <p>Programme : Géoscience pour la valorisation durable des ressources naturelles</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de produits de connaissances géo scientifiques marines et de diffusions de données associées qui contribuent à la planification de l'espace marin dirigée par le MPO, aux évaluations des effets cumulatifs (p. ex. AR) ou à l'évaluation de projets extracôtiers</p> <p>Point de départ : 0 % en date du 31 mars 2024</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2028</p>	<p>RNCan, par l'intermédiaire du programme de géosciences marines pour la planification de l'espace marin (MGMS), réalise des recherches en géosciences marines afin d'éclairer les évaluations d'impact et d'autres processus décisionnels dans les zones extracôtiers du Canada. Les résultats du MGMS contribuent à l'objectif de planification de l'espace marin du gouvernement du Canada, qui consiste à atteindre des objectifs écologiques, économiques, culturels et sociaux communs dans l'environnement marin, y compris la conservation.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CIC : Conserver 25 % des océans canadiens d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 14.1.1 Proportion d'aires marines et côtières conservées</i></p> <p><i>Cible du CMI : 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : 100 %</p> <p>Notes : Cible atteinte. RNCan a mené des études géoscientifiques dans les zones extracôtiers du Pacifique et de l'Atlantique et a collecté de précieuses données géophysiques, géologiques et océanographiques qui sont en cours d'analyse. Des données et des produits savants, dont neuf publications externes et dix rapports publics publiés dans le cadre des géosciences ouvertes, ont été diffusés en 2023-2024.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</i>	
Protéger, gérer et restaurer les zones marines et côtières	Fournir une évaluation des ressources pour favoriser la réalisation de l'objectif du Canada de préserver 25 % des zones côtières et marines grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de	Indicateur de rendement : Nombre d'évaluations des ressources et de l'économie réalisées par RNCan pour les zones protégées proposées par Pêches et Océans Canada, ECCC et Parcs Canada	Le POCM continuera à développer et à appliquer des méthodes géologiques et des outils d'évaluation pour fournir des connaissances scientifiques sur les ressources naturelles extracôtières à	Résultat de l'indicateur : Au 31 mars 2024, 17 évaluations des ressources et de l'économie réalisées par RNCan pour les aires protégées proposées

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>conservation efficaces basées sur les zones</p> <p>Programme : Géoscience pour la valorisation durable des ressources naturelles</p>	<p>Point de départ : 14 en date du 31 mars 2020</p> <p>Cible : 17 d'ici le 31 mars 2024</p>	<p>l'appui des objectifs de conservation du Canada pour 2025. Ces connaissances permettront au MPO, à ECCC et à l'APC d'approfondir leur compréhension de ces terres extracôtières et des ressources naturelles qui se trouvent à l'intérieur des limites des zones protégées proposées, aidant ainsi le Canada à atteindre son objectif de protéger 10 % des zones côtières et marines du Canada (en pourcentage du territoire marin total) d'ici 2020, 25 % d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. À ce jour, le Canada a protégé 14,66 % de ses terres extracôtières, soit 824 821 km².</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Cible du CIC : Conserver 25 % des océans canadiens d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 14.1.1 Proportion d'aires marines et côtières conservées</i></p> <p><i>Cible du CMI : 14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale</i></p>	<p>par Pêches et Océans Canada, ECCC et Parcs Canada.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>Le programme Objectifs de conservation marine a élaboré les trois évaluations suivantes en 2023-2024 :</p> <p>Évaluation des ressources en hydrocarbures du détroit de Nares et du centre de l'île d'Ellesmere, au Nunavut</p> <p>Évaluation qualitative des ressources pétrolières : processus et exemples du Canada atlantique</p> <p>Évaluation des ressources en hydrocarbures de la baie d'Hudson, dans le nord du Canada</p>
Autre	Continuer à mener des activités scientifiques à l'appui des demandes d'autorisation du plateau continental du Canada dans l'océan Atlantique et l'océan Arctique au-delà de 200 milles nautiques et conseiller Affaires mondiales Canada sur les questions scientifiques et techniques	Indicateur de rendement : Nombre d'activités scientifiques visant à obtenir la reconnaissance internationale des limites extérieures du Canada au-delà de la zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques	Le Canada a ratifié le traité de la CNUDM en 2003 et a mis en œuvre l'article 76 du traité pour délimiter son plateau continental au-delà de 200 milles nautiques dans les océans Atlantique et Arctique. Le programme a reçu un financement renouvelé dans le budget 2023 pour acquérir de nouvelles	Résultat de l'indicateur : Au 31 mars 2024, aucune activité scientifique qui vise à obtenir la reconnaissance internationale des limites extérieures du Canada au-delà de la zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>Programme : Connaissances géologiques des terres côtières et extracôtières du Canada</p>	<p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 en date du 1er mai 2023)</p> <p>Cible : Quatre études géo scientifiques marines d'ici le 31 mars 2027</p>	<p>données dans l'océan Arctique afin de soutenir les limites extérieures révisées du Canada. Ce processus permettra au Canada d'exercer sa compétence sur l'ensemble du plateau continental, notamment en ce qui concerne l'exploration, l'utilisation durable et la conservation des ressources vivantes et non vivantes présentes sur les fonds marins et en dessous.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>CIF Cible : Conserver 25 % des océans canadiens d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030</i></p> <p><i>Indicateur du CIC : 14.1.1 Proportion d'aires marines et côtières conservées</i></p> <p><i>Cible du CMI : 14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>Le Canada s'emploie à contribuer à trois levés dans le centre de l'océan Arctique en 2025, 2026 et 2027, lesquels permettront d'achever la cartographie de l'étendue complète de la dorsale Lomonosov, de la dorsale Alpha et de la dorsale Mendeleïev.</p> <p>Au cours de la dernière année, le programme CNUDM a achevé la planification opérationnelle et technique d'un levé au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve visant à mettre à l'essai le matériel scientifique qui sera utilisé dans la partie centrale de l'océan Arctique. Les responsables du programme sont en discussion avec le Secrétariat suédois de la recherche polaire concernant l'affrètement du brise-glace de recherche Oden, et avec la Garde côtière canadienne concernant l'utilisation du NGCC Louis St-Laurent, pour les levés dans l'océan Arctique.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	<p>Mener des recherches pour développer et acquérir des informations scientifiques et des stratégies d'atténuation sur la façon dont les hydrocarbures migrent dans les eaux canadiennes</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de présentations, de publications et de rapports de recherche scientifiques sur les déversements d'hydrocarbures, leur devenir et leur comportement dans les eaux canadiennes</p> <p>Point de départ : 0 en 2021-22</p> <p>Cible : 12 d'ici 2025-2026 selon les objectifs de conservation marine (OCM)</p>	<p>L'amélioration de nos connaissances scientifiques sur la migration des hydrocarbures dans les eaux canadiennes servira de base aux efforts visant à assurer la conservation des océans du Canada, en éclairant les évaluations environnementales, les méthodes de nettoyage et la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de protection des zones marines et côtières.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Au 31 mars 2024, 11 présentations, publications et rapports de recherche à caractère scientifique sur le comportement et le devenir des produits pétroliers dans les eaux canadiennes avaient été réalisés.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : Le Canada protège et conserve les zones marines et gère de façon durable les stocks de poissons des océans</i></p> <p><i>Cible du CIC : 14.1.1 Proportion d'aires marines et côtières conservées</i></p> <p><i>Cible du CMI : 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles</i></p>	
Autre	<p>Mener des recherches pour développer et acquérir des informations scientifiques et des stratégies d'atténuation sur la façon dont les hydrocarbures migrent dans les eaux canadiennes</p> <p>Programme : Innovation énergétique et technologies propres</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de présentations, de publications et de rapports de recherche scientifiques sur les déversements d'hydrocarbures, leur devenir et leur comportement dans les eaux canadiennes</p> <p>Point de départ : 0 en 2021-22</p> <p>Cible : 20 d'ici 2026-2027 selon l'initiative de recherche multipartenaires (IRMP)</p>	<p>L'amélioration de nos connaissances scientifiques sur la migration des hydrocarbures dans les eaux canadiennes servira de base aux efforts visant à assurer la conservation des océans du Canada, en éclairant les évaluations environnementales, les méthodes de nettoyage et la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de protection des zones marines et côtières.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Le Canada protège et conserve les zones marines et gère de façon durable les stocks de poissons des océans</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur :</p> <p>Aucune présentation ni publication ni aucun rapport de recherche à caractère scientifique sur les déversements d'hydrocarbures, leur devenir et leur comportement dans les eaux canadiennes n'a été produit en 2023-2024.</p> <p>Notes :</p> <p>Résultat à atteindre dans le futur.</p> <p>Au total, 21 accords de contribution ont été signés avec des partenaires afin d'améliorer la compréhension du comportement des déversements</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Cible du CIC : 14.1.1 Proportion d'aires marines et côtières conservées</i></p> <p><i>Cible du CMI : 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles</i></p>	<p>d'hydrocarbures, de la meilleure façon de les contenir et de les nettoyer, et de la meilleure façon d'atténuer les impacts environnementaux.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 14 – Vie aquatique

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Les relevés géo scientifiques et bathymétriques qui seront effectués dans la partie centrale de l'océan Arctique en 2025, 2026 et 2027 par le programme de la CNUDM (CGC/STM) permettront de partager des données avec les efforts internationaux visant à cartographier les fonds marins de la planète au moyen de la carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique (IBCAO) et de Seabed 2030, dans le cadre de la contribution du Canada à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Cible Mondiale 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>Cible Mondiale 14.c : Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »</p>	<p>Les données géoscientifiques précédemment acquises sur la partie centrale de l'océan Arctique sont utilisées pour déterminer les géorisques dans les zones où des câbles de télécommunications sous-marins pourraient être posés à l'avenir. Ce travail est le fruit d'une collaboration permanente avec l'université de Stockholm et le Secrétariat suédois pour la recherche polaire. La planification des prochains levés dans l'océan Arctique central va bon train et est bien avancée.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, Ressources naturelles Canada collabore avec Affaires mondiales Canada et Pêches et Océans Canada à l'organisation d'un atelier de planification scientifique et du 14^e atelier sur l'océan Arctique avec des partenaires internationaux en 2025.</p>



OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Le contexte de la SFDD :

L'aménagement forestier durable dépend de la santé des forêts, mais les changements climatiques posent des défis qui pourraient gravement nuire à l'intégrité écologique de la santé des forêts. RNCan mène des recherches et fournit des informations et des conseils aux provinces, aux territoires, aux peuples autochtones et au secteur privé afin de promouvoir la protection, la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources forestières. Le ministère s'appuie sur la recherche scientifique, la technologie et la collaboration pour protéger les ressources forestières contre les épidémies de ravageurs et les menaces d'incendies de forêt. RNCan joue également un rôle important dans le soutien au renforcement des capacités des peuples autochtones liées aux terres et aux forêts. Il s'agit notamment de promouvoir la gestion de l'environnement, la création d'emplois et l'utilisation et la gestion durable des ressources forestières.

Quatre actions ministérielles ont appuyé cet objectif de la SFDD en 2023-2024, concernant le développement de produits forestiers pour renforcer la connaissance des écosystèmes forestiers et contribuer à la viabilité environnementale des forêts du Canada; le soutien aux forêts durables pour maintenir la coupe annuelle de bois du Canada à un niveau inférieur ou égal à celui du bois durable; et la diffusion d'informations sur les ravageurs forestiers pour atténuer la perte de biodiversité, la réduction de la croissance et la mortalité des arbres et intervenir face aux espèces exotiques envahissantes au nom de la santé des forêts dans l'ensemble du Canada.

Trois des quatre cibles ont été atteintes, mais RNCan n'a pas atteint son objectif de transmettre 52 publications de recherche sur la science et la technologie qui sous-tendent la protection de la santé des forêts. Le ministère a manqué de peu cet objectif, diffusant plutôt 49 publications en 2023-2024.

Pour faire progresser la mise en œuvre par le Canada du quinzième ODD – La vie sur terre, RNCan continuera à collecter des données connexes à la gestion durable des forêts et à prendre des mesures pour réduire au maximum leur dégradation. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCFM) a continué de progresser vers une définition pratique de la dégradation des forêts, et des indicateurs initiaux ont été proposés pour la production de rapport sur la dégradation des forêts.

Thème de la cible : Conservation des terres et de l’eau douce

Cible : Entre 2023 et 2026, maintenir l’approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d’œuvre (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mieux comprendre les terres et les forêts	<p>Faire progresser la science et les technologies sur la protection de la santé des forêts</p> <p>Programme : Gestion des risques liés aux ravageurs</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de publications de RNCAN sur les ravageurs forestiers et les risques connexes, les solutions de surveillance et les solutions d’intervention qui sont élaborées chaque année</p> <p>Point de départ : 52 en 2018-19</p> <p>Cible : 52 publications ou plus annuellement</p>	<p>L’aménagement forestier durable dépend de la santé des forêts. Les épidémies d’insectes et de maladies des forêts indigènes et l’introduction d’espèces exotiques envahissantes entraînent une réduction de la croissance et de la mortalité des arbres, ce qui peut avoir un impact négatif sur l’intégrité écologique des forêts. Les changements climatiques pourraient amplifier ces impacts. Faire progresser la science et la technologie de la gestion du risque phytosanitaire afin de prévenir les ravageurs, de s’y préparer et d’y répondre permet de protéger la santé des forêts dans tout le Canada et contribue à maintenir la récolte annuelle de bois du Canada à un niveau égal ou inférieur à celui de l’approvisionnement durable en bois. Les publications scientifiques sont l’une des principales formes de diffusion des résultats de la recherche.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l’indicateur : Au total, 49 publications en 2023-2024.</p> <p>Notes : Cible non atteinte. Le nombre de publications scientifiques varie d’une année à l’autre en raison de divers facteurs. Par exemple, elles sont généralement rares au début des projets de recherche et plus nombreuses vers la fin, lorsque davantage de résultats sont disponibles pour la rédaction d’articles scientifiques. Le nombre de publications plus faible que prévu pour 2023-2024 reste dans la fourchette de variation annuelle attendue</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p><i>Ambition du CIC : Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i></p>	
Promouvoir la participation au secteur forestier du Canada et soutenir la transition vers une économie durable	Élaborer des produits forestiers et des outils de décision innovants qui enrichissent les connaissances sur les écosystèmes forestiers et qui contribuent	Indicateur de rendement : Pourcentage des produits forestiers et des outils de décision fondés sur les recherches de	RNCan élabore des produits du savoir scientifique et des outils de prise de décision sur les forêts canadiennes qui sont utilisés par des décideurs forestiers	Résultat de l'indicateur : 100 % en 2023-2024.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>à la durabilité environnementale des forêts du Canada</p> <p>Programmes : Aménagement forestier durable; Fibre Solutions; Effets cumulatifs</p>	<p>RNCan qui contribuent à la durabilité environnementale des forêts du Canada</p> <p>Point de départ : 100 %</p> <p>Cible : 95 % annuellement</p>	<p>(p. ex., les provinces, les territoires, l'industrie canadienne, les propriétaires de terres privées, etc.) afin de permettre l'aménagement durable des forêts. Les produits et les outils de RNCan contribuent à une meilleure compréhension des conditions et des changements forestiers attribuables aux perturbations naturelles, aux changements climatiques et aux pratiques d'aménagement forestier. Ultimement, le travail de RNCan aide à maintenir des niveaux stables pour l'approvisionnement en bois et soutient une récolte annuelle durable de bois d'œuvre.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Cible dépassée.</p> <p>Tous les projets financés ont contribué à la viabilité environnementale des forêts canadiennes. La recherche collaborative du Centre canadien sur la fibre de bois a permis de faire progresser les connaissances et les techniques dans ce domaine. Les résultats ont été largement diffusés dans le secteur forestier.</p>

Thème de la cible : Protection et rétablissement des espèces

Cible : D’ici 2026, augmenter le pourcentage d’espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l’Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Travailler avec des partenaires à la mise en œuvre de l’Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada et du cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril</p>	<p>Soutenir l’aménagement durable des forêts canadiennes en collaboration avec les provinces et territoires</p> <p>Programme : Aménagement forestier durable</p>	<p>Indicateur de rendement : Quantité de bois exploité en mètres cubes (m3) comparativement à l’approvisionnement durable</p> <p>Point de départ : Récolte totale de 141 millions m3 par rapport à un approvisionnement en bois total de 215 million m3 en 2020 (Rapport annuel sur l’état des forêts au Canada, 2022)Rapport annuel sur l’état des forêts au Canada</p> <p>Cible : La récolte annuelle de bois du Canada se situe à des niveaux égaux ou inférieurs au niveau d’exploitation durable du bois</p>	<p>L’aménagement forestier durable est une responsabilité partagée par tous les gouvernements, le secteur privé et la société civile; ces acteurs doivent exploiter et entretenir les forêts de façon à maintenir la valeur et les avantages environnementaux, sociaux et économiques de ces dernières au fil du temps. RNCan fait la promotion de pratiques responsables et transparentes auprès du secteur forestier et soutient les provinces et les territoires dans leur rôle d’aménagistes forestiers afin d’assurer la durabilité des forêts canadiennes pour les années à venir.</p> <p>Le soutien à l’aménagement forestier durable au Canada contribue directement à l’objectif de gestion durable des terres et des forêts, et aide à maintenir la récolte annuelle de bois au Canada à des niveaux égaux ou inférieurs à ceux du bois durable.</p> <p>L’aménagement forestier durable tient compte des connaissances et des données relatives aux écosystèmes, aux habitats et aux espèces. RNCan développe des</p>	<p>Résultat de l’indicateur :</p> <p>Au total, 147,3 millions de m³ de bois ont été récoltés par rapport à 215 millions de m³ disponibles en 2021.</p> <p>Notes :</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>Source : Rapport annuel sur L’état des forêts au Canada, 2023.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<p>produits de connaissance scientifique et des outils d'aide à la décision sur les forêts du Canada qui sont utilisés par les décideurs forestiers (par exemple, les provinces, les territoires, l'industrie canadienne, les propriétaires terriens privés, etc.) pour permettre l'aménagement forestier durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</i></p>	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard</p>	<p>Meilleure disponibilité des connaissances scientifiques et des conseils relatifs aux parasites des forêts et aux risques qui y sont liés</p> <p>Programme : Gestion des risques liés aux ravageurs</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de publications de RNCan concernant les espèces exotiques envahissantes et les risques connexes, les solutions de surveillance et les solutions d'intervention qui sont élaborées chaque année</p> <p>Point de départ : 14 en 2022-23</p> <p>Cible : 14 publications ou plus annuellement</p>	<p>L'atténuation de la perte de biodiversité nécessite des forêts saines. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes peut entraîner une réduction de la croissance et de la mortalité des arbres, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'intégrité écologique des forêts. Les changements climatiques pourraient amplifier ces impacts. Promouvoir la science et la technologie de la gestion du risque phytosanitaire afin de prévenir les espèces exotiques envahissantes, de s'y préparer et d'y répondre, c'est contribuer à la protection de la santé des forêts dans l'ensemble du Canada. Les publications scientifiques sont l'une des principales formes de diffusion des résultats de la recherche.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : 15.4 Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la</i></p>	<p>Résultat de l'indicateur : 15 publications en 2023-2024.</p> <p>Notes : Cible dépassée. Le nombre de publications scientifiques varie d'une année à l'autre en raison de divers facteurs. Par exemple, elles sont généralement rares au début des projets de recherche et plus nombreuses vers la fin, lorsque davantage de résultats sont disponibles pour la rédaction d'articles scientifiques.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</i>	

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 15 – Vie terrestre

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Le Canada continuera à surveiller les progrès vers un aménagement forestier durable et à en rendre compte, tout en faisant progresser les systèmes et les technologies de surveillance utilisée, y compris les travaux visant à développer une compréhension commune et une surveillance systématique de la dégradation des forêts.</p>	<p>Ces efforts contribuent à promouvoir :</p> <p>Ambition du cadre d'indicateurs canadien (CIC) 15.4 Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable</p> <p>Cible Mondiale 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	<p>Grâce à un engagement continu avec les acteurs autochtones, l'industrie, les ONG environnementales, les universitaires et d'autres ministères. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCFM), continue la poursuite des progrès en vue d'une définition opérationnelle et des indicateurs de pour la production de rapport sur la dégradation des forêts. L'amélioration de la collecte des données nationales pour faire rapport avec de nouveaux indicateurs de dégradation des forêts et des indicateurs de gestion durable des forêts qui n'avaient pas été rapportés auparavant est en cours et sera mise en œuvre au cours des deux prochains exercices budgétaires.</p>



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

Des partenariats diversifiés et inclusifs sont nécessaires à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable. Pour réaliser ces ambitions, RNCan dirige la collecte, la surveillance et la diffusion de données et d'informations spatiales afin de protéger l'environnement et de fournir des services essentiels dont dépendent les Canadiens et les Canadiennes. Dans le cadre de son programme de Solutions géospatiales novatrices, RNCan dirige les opérations quotidiennes de l'initiative d'observation de la Terre par satellite afin de collecter et de diffuser des données d'observation de la Terre, et soutient ses partenaires nationaux et internationaux dans la surveillance de l'environnement et des écosystèmes au Canada. En outre, RNCan renforce les partenariats mondiaux dans le domaine des géosciences liées aux minéraux critiques en vue de renforcer l'offre en minéraux critiques provenant de sources responsables et d'appuyer le développement de chaînes de valeur, tant au niveau Canada que sur le plan international, pour parvenir à une économie verte et numérique.

Pour atteindre cet objectif de la SFDD en 2023-2024, RNCan a mené deux actions ministérielles, dont une cible est atteinte et une autre pas tout à fait complète. RNCan a réussi à respecter son engagement international, qui consistait à collaborer avec des intervenants internationaux pour faire progresser la géoscience des minéraux critiques, la recherche et le développement, l'attraction des investissements, etc. Le ministère a également cherché à assurer la protection des Canadiens et des Canadiennes et des partenaires internationaux dans leur ensemble contre les répercussions des risques/dangers naturels et d'origine humaine par la collecte et la diffusion de données d'observation de la Terre. L'objectif concernant les données satellitaires n'a pas été atteint en raison des incendies de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord de l'Alberta, ce qui a nui à la capacité de RNCan d'effectuer l'analyse des résultats. En conséquence, le temps de disponibilité des stations satellites à 97,8 % en 2023-2024, par rapport à une cible de 99.7%.

RNCan prend des mesures pour faire progresser la mise en œuvre par le Canada du dix-septième ODD – Partenariat pour la réalisation des objectifs. RNCan a participé à l’Initiative pour la transparence dans les industries d’extraction (ITIE), un forum international sur la transparence dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, illustrant ainsi le rôle de chef de file mondial du Canada en matière de gouvernance responsable. Le Canada a également mis en œuvre la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (LMTE) et ses différents composants.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Collaborer avec les partenaires à la surveillance et à la protection des écosystèmes par voie de services et de technologies depuis l’espace	<p>Tirer parti de notre innovation scientifique et de nos partenariats de calibre mondial pour protéger la population canadienne et nos écosystèmes contre les effets des risques naturels et anthropiques</p> <p>Programme : Solutions géospatiales novatrices</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de temps de fonctionnement du satellite¹⁶ (RNCan uniquement)</p> <p>Point de départ : 99,7 % en 2018-2019</p> <p>Cible : Maintenir un temps de fonctionnement de 99,7 % du satellite.</p>	<p>En collaboration avec ECCC et ISDE, RNCan dirige les opérations quotidiennes de l’initiative d’observation de la Terre par satellite afin de collecter et de diffuser les données d’observation de la Terre. Ces activités permettent à RNCan de soutenir ses partenaires nationaux et internationaux dans la surveillance de l’environnement afin d’assurer la protection de la population canadienne et de nos écosystèmes contre les effets des risques naturels et anthropiques.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p>	<p>Résultat de l’indicateur : Le temps de fonctionnement des satellites était de 97,8 % en 2023-2024.</p> <p>Notes : Cible non atteinte Du 7 août au 7 septembre 2023, une station satellite a été touchée par des incendies de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord de l’Alberta, ce qui a affecté la transmission d’images satellites.</p>

¹⁶ Le « temps de disponibilité » représente la mesure du temps pendant lequel les stations-relais pour satellites sont disponibles et fonctionnent, à titre de pourcentage du temps total au cours d’une année (24 heures par jour, 365 jours par année). En anglais le terme « uptime » est utilisé pour décrire la disponibilité des stations-relais pour satellites.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Ambition du CIC : Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD</i>	
Faire progresser la collaboration internationale sur les minéraux critiques	Appuyer les engagements internationaux du Canada en matière de géosciences, de R-D, d'attraction du commerce et des investissements, de transparence et de	Indicateur de rendement : Pourcentage de financement débloqué pour l'Initiative de partenariats mondiaux	L'Initiative de partenariats mondiaux s'inscrit dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, qui vise à stimuler l'offre en minéraux critiques provenant de	Résultat de l'indicateur : Au 31 décembre 2024, 100 % des fonds pour l'Initiative des partenariats mondiaux étaient débloqués.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	<p>développement durable dans le domaine des minéraux critiques</p> <p>Programme : Prestation d'un leadership fédéral dans le secteur des minéraux et des métaux</p>	<p>Point de départ : Nouvelle initiative (0 % en date de 2022)</p> <p>Cible : 100 % d'ici le 31 décembre 2023</p>	<p>sources responsables et à appuyer le développement de chaînes de valeur, tant au Canada que sur le plan international, pour parvenir à une économie verte et numérique.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i></p> <p><i>Cible du CMI : 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</i></p>	<p>Notes :</p> <p>Cible atteinte.</p> <p>Dans le cadre de l'Initiative des partenariats mondiaux, RNCan a réalisé les actions suivantes en 2023-2024 :</p> <p>Faire progresser ses priorités en matière de durabilité, d'attraction d'investissements, de recherche et développement et d'innovation grâce à des mécanismes de collaboration bilatérale avec ses principaux partenaires commerciaux.</p> <p>Organiser des forums et événements multilatéraux, notamment l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (ITIE), le Partenariat pour la sécurité des minéraux (PSM), la Conférence sur les matériaux et minéraux critiques (CCMM) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).</p> <p>Collaborer sur des recherches de pointe avec le Royaume-Uni (Université d'Exeter) sur l'écotoxicité du lithium, et le Centre for Resource Recovery and Recycling (CR3).</p> <p>Lancer des subventions pour les projets de traçabilité des minéraux critiques et contribuer aux travaux sur la transparence à l'AIE.</p> <p>Contribuer aux activités du secrétariat du Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) et à</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				<p>l'initiative Climate Smart Mining de la Banque mondiale.</p> <p>Assister l'Université de Colombie-Britannique pour former des employés du secteur minier dans les pays en développement riches en minerais, dans le cadre de l'Initiative de gouvernance des ressources énergétiques (ERGI).</p> <p>Participer activement à l'ITIE et respecter les engagements législatifs du Canada dans le cadre de la <i>Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE)</i>, y compris la mise à jour du portail de données de la <i>LMTSE</i>.</p>

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Ressources naturelles Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Ressources naturelles Canada s'est engagé à jouer un rôle de premier plan à l'échelle mondiale dans l'amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance. En montrant l'exemple, la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTE) accroît la transparence du secteur extractif au Canada. Le Canada a également été le premier pays à définir des orientations pour l'industrie, jouant un rôle essentiel dans l'élaboration de la norme mondiale émergente sur la déclaration obligatoire pour le secteur extractif, et le premier pays à lancer un programme de conformité pour améliorer l'intégrité des données, ainsi qu'un portail de données pour améliorer l'accessibilité des données.</p> <p>S'appuyant sur l'expertise acquise lors de la mise en œuvre de la LMTE, le Canada joue également un rôle de premier plan dans l'Initiative de transparence des industries d'extraction (ITIE), une norme internationale de transparence dans les secteurs minier, pétrolier et gazier qui exige des pays qui la mettent en œuvre qu'ils rendent compte chaque année de la collecte et de l'affectation des recettes, entre autres questions, dans le secteur extractif. Le conseil de l'ITIE est composé de pays qui mettent en œuvre l'ITIE, de pays qui soutiennent l'ITIE, d'entreprises qui soutiennent l'ITIE et d'organisations de la société civile. Le Canada continue de jouer un rôle actif dans l'initiative et organisera la réunion du conseil de l'ITIE en février 2024.</p>	<p>These efforts contribute to advancing: Cible Mondiale 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes</p>	<p>Le Canada a renforcé son leadership dans le cadre de l'ITIE, un forum international sur la transparence dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.</p> <p>Le Canada a maintenu son leadership mondial en matière de transparence grâce à la mise en œuvre de la <i>Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE)</i>.</p> <p>En 2023-2024, plus de 1400 remises de rapports ont été validées sur le portail de services en ligne de RNCAN, dont 561 rapports uniques reçus divulguant plus de 244 milliards de dollars canadiens de paiements à près de 1 300 bénéficiaires dans 107 pays partout dans le monde. Les activités de conformité de la <i>LMTSE</i> (par exemple, examens, envois) ont touché plus de 800 entités, confirmant l'intégrité des paramètres et l'administration efficace de la Loi.</p> <p>Le portail de données de la <i>LMTSE</i>, une collaboration entre RNCAN et Statistique Canada, qui a vu le jour en septembre 2022, a été mis à jour en septembre 2023 pour améliorer la fonctionnalité et la facilité d'utilisation. RNCAN a recueilli les commentaires des intervenants dans le cadre de réunions, d'événements et d'un sondage en ligne pour étayer cette mise à jour.</p>

Intégration du développement durable

Ressources naturelles Canada continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations de Ressources naturelles Canada sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Ressources naturelles Canada a réalisé 18 EES détaillées en 2023-2024

